

Sommaire

plume au vent

4- Au vent, le Vent ? Ah, non !

brise municipale

4- Marie-Jeanne Dubois: nouvelle réforme du Parc national des Cévennes.

5- Daniel Mathieu: Noël en mai ?
Etienne Passebois: de la prolifération du gibier.

dans l'œil du cyclone

7- Le Bois de Pantel: rencontre avec Céline et Raymond Benoit.



bise-art, blizart

13- Rencontre avec Philippe Thomas, dit "Filou", apiculteur au Pont de Montvert .

sans paravent

20- Un Cobra belge en Cévennes

Crédit photo:

GAEC du Mont Lozère

pages 1-2-13-14-15-16-17-18.

Album de

famille

d'Hubert

Porrez

page 3.

Etienne

Passebois

pages 2-7-8-

10-11.

Album de

famille de

Céline et

Raymond

Benoit pages

9-11-12

Roland

Mousquès

pages 24-25.

22- Un lynx au Collet de Dèze.

l'air de rien

24- Stage pierres sèches pour les femmes

ah, lisez !

28- Livres - Mots croisés.

tempête de délibérations

29- Conseils municipaux.

en coup de vent

36- Brèves et revue de presse.



Directeur de publication:

Étienne Passebois, Maire de St Frézal de Ventalon.

Comité de rédaction:

Catherine Aufour - Héling,

Thomas Brasseur, Mathias

Brossard, Pierrette Coudert,

Marie-Jeanne Dubois,

Ghislaine Guignier, Jacques

et Julie Hugon, Daniel

Mathieu, Marie-Claude et

Christian Mestre, Roland

Mousquès, Josette Roux,

Eric Tamisier, Etienne

Passebois, Hubert Porrez,

Jean-Michel Vandersteen,

Alain Ventura.

Ont également participé à ce

numéro: Hervé Goldfarb,

Annah Lantieri.

Imprimerie: Mairie de Saint

Frézal de Ventalon.

ABONNEMENT:

Cette revue est distribuée

gratuitement aux administrés

de St Andéol de Clerguemort

et de St Frézal de Ventalon

ainsi qu'aux résidents

permanents de Saint Maurice

de Ventalon à leur domicile

sur les trois communes. Pour

un envoi à une autre adresse,

prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro:

5 euros/ n°

Abonnement à l'année (4n°):

16 euros / an

Abonnement de soutien:

25 euros / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de

"Mairie de St Frézal de

Ventalon", et adressés à

Mairie de St Frézal de

Ventalon 48 240.

Un drame joyeux

I Lors de la réunion du 4 octobre 2006 du comité de rédaction du Vent des Bancelles, j'ai proposé (accepté) d'écrire l'éditorial du VDB n° 72. Vu mon état d'âme, ma proposition était audacieuse, voire téméraire. Le matin, j'avais entendu « La valse triste » de Jean Sibelius. Cette valse est capable de rendre morose un chat joyeux.

Ce 4 octobre nous n'étions séparés que de quelques jours du 8 octobre, jour des élections municipales en Belgique (ma patrie).

Les élections s'annonçaient comme une valse triste pour les démocrates : les sondages donnaient gagnant le Vlaams Belang (parti flamand xénophobe et anti-fédéraliste) dans les grandes villes flamandes.

II Le 9 octobre, lendemain des élections, la presse belge fait les gros titres sur les résultats du Vlaams Belang. La Belgique respire. Je cite le journal Le Soir : « Oui, le Vlaams Belang accroît fortement ses scores électoraux par rapport aux communales de 2000. Oui, il est le plus grand parti de quelques localités flamandes. Mais non, il n'accèdera pas au pouvoir. Oyez, oyez, sa progression n'est pas une fatalité ». Mon commentaire sur les paroles du Soir : Un drame joyeux. C'est belge !

III Heureusement, la presse, la télé, la radio et le Vent des Bancelles parlent et montrent aussi des choses gaies et belles. Sur France Musique, une invitée trouvait la voix humaine le plus beau des instruments. ARTE diffusait un concert de Mozart avec la ravissante et talentueuse violoniste Anne-Sophie Mutter. Quelques magazines faisaient la critique du livre « Cahiers de la guerre et autres textes » par Marguerite Duras. La lecture de 4 phrases de ce livre m'incite à l'acheter : « Tout dansait sous mes yeux, et j me trouvais dans un état d'irréalité très avancé. J'étais dans un contact profond avec la honte. J'étais la honte qui marchait. J'étais simplement ridicule ».

IV La presse française et les Belges : dans son n° 2168 (mai 2006), le Nouvel Obs consacre un article aux acteurs belges qui triomphent au Festival de Cannes : « Le Festival des Belges ». Le nouveau film (un polar) de Lucas Belvaux « La Raison du pl faible » est joué uniquement (à l'exception d'Eric Caravaca) par des comédiens issus d terroir : Lucas Belvaux, Natacha Régner, Patrick Descamps, Claude Semal et Théo Hébrans. La petite Belgique compte tout au plus 4,5 millions de francophones. Ce sont eux qui, pourtant, écrasent depuis dix ans le palmarès cannois, avec les deux palmes d' des frères Dardenne (« Rosetta » en 1999 et « L'Enfant » en 2005) et quatre prix d'interprétation. A ce torrent wallon, il faut ajouter Benoît Poelvoorde, qui s'est révélé Cannes en 1992 avec « C'est arrivé près de chez vous ».

Le 7ème art wallon peut apporter un contrepoids à la xénophobie de certains Flamands

V Cher lecteur, je vous ai parlé de mon état d'âme, de ma patrie et de ses élections municipales. Puis-je conclure cet édito avec la petite histoire de Lien Vercruysse, ma nièce ? Cette jolie jeune femme de vingt ans (fille de ma soeur cadette) a été élue com conseillère municipale, le 8 octobre 2006, à Destelbergen (commune flamande de 17.0 habitants), avec 414 votes préférentiels. Lien Vercruysse est démocrate. Un élégant contrepoids... Oyez, oyez !

Hubert PORREZ

Au vent, le Vent ? Ah, non !...

J' ai pris la pile du « Vent des Bancelles » - un jour de rangement - jetteras - jetteras pas - reposeras - reposeras pas - moi qui suis depuis toujours une grande jeteuse - pas de pile de journaux, pas de boîtes à trésors, le moins de choses à mes basques - eh bien - le

Vent des Bancelles, re-feuilleté, grapillé, relu, un article par ci, un article par là - toute cette richesse accumulée - j'ai douté - et au vu du dernier numéro, je sens tout le poids de ma paresse - le plaisir de lire les nouvelles de ce pays « sous la route des Crêtes », si différent, si proche du Mont Lozère.

Alors peut-être vais-je avoir le courage, à l'avenir, de vous présenter quelques lectures - ma passion - pour que vive et continue sans se décourager votre Vent à vous.
Bien cordialement

■
Annah LANTIERI
Fraissinet de Lozère.

brise municipale



Marie-Jeanne Dubois:

Nouvelle réforme du Parc National des Cévennes...

Le mot des "saints-maires"

La loi du 14 avril 2006 et ses nouveaux décrets ont modifié les dispositions régissant les parcs nationaux. La réforme sera mise en œuvre d'une part, par la mise en conformité du décret du P.N.C. avec ces nouvelles dispositions et, d'autre part, au travers de l'élaboration avec l'ensemble des acteurs locaux, d'une charte de territoire qui concernera tout le Parc (zone cœur - ex zone centrale et zone d'adhésion - ex zone

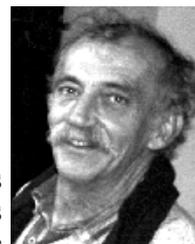
périphérique). Ces deux opérations seront menées en deux temps. La première opération devra être terminée fin 2008. La seconde sera menée à terme avant la fin du premier trimestre 2011. Dans les deux cas, une enquête publique et la prise d'un décret spécifique en Conseil d'État seront nécessaires. Cette concertation aura lieu au niveau des mairies en collaboration avec la population, car il ne faut pas oublier que c'est le seul Parc habité. La zone d'adhésion sera redéfinie en accord avec les cévenols et autres qui y vivent. Les intervenants tiendront compte de l'environnement (paysages, landes, massifs, forêts, agriculture, chasse, classement à l'U.N.E.S.C.O.).

Quant aux zones réserves, il faudra peut-être revoir leur superficie, leur impact, et ne pas y englober les terrains des propriétaires sur lesquels ils ne peuvent même pas chasser le gibier qui leur détériore leur outil de travail et leur patrimoine (battues administratives : quand, comment, dans quelles conditions ?). Dans la zone cœur, une réflexion approfondie sera engagée avec les acteurs sur la pratique de la chasse, autour de ces différents thèmes.

Au cours de cette révision, il pourra être jugé opportun d'apporter des améliorations au dispositif actuel pour tenir compte des réalités nouvelles et qui satisferont tout le monde. ■

Marinette DUBOIS

Daniel Mathieu:



Noël en Mai ?...

Un été très sec, un automne qui n'en finit pas, refusant de laisser place à l'indispensable hiver... 2006 s'achève dans une morosité ambiante plus ou moins bien justifiée.

Rassurons-nous, 2007 sera l'année de toutes les promesses, de tous les possibles...

Alors, profitons-en, pourquoi ne pas rêver ?

Pourquoi, comme les enfants à l'approche de Noël, ne pas adresser à nos candidats "Père et Mère Noël" la liste de nos envies ?

Nous pourrions demander, par exemple:

Plus d'égalité dans l'éducation, plus d'égalité face à l'emploi et aux revenus, l'égalité pour l'accès à la culture, aux soins, aux services et bien d'autres encore...

Nous pourrions demander un meilleur partage des richesses de ce pays, notamment entre les différents territoires, permettant ainsi à nos communes de mettre en œuvre les projets indispensables au maintien des populations.

Nous pourrions demander plus de libertés: trop de lois,

règlements et décrets sont des freins à l'initiative. Laissons plus de place au devoir de responsabilité.

Quant à la fraternité, elle est de la volonté de chacune et chacun d'entre nous.

Tout cela a déjà été dit, nous l'avons gravé dans le marbre de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Reste à l'exécuter...

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Demain sera meilleur qu'aujourd'hui !

■
Daniel MATHIEU

Etienne Passebois:



De la prolifération du gibier.....

On parle depuis fort longtemps des dégâts occasionnés par les sangliers. Chacun y va de son petit remède - parfaitement inefficace pour l'heure - Les agriculteurs, puisqu'ils sont les seuls ayants droit font ou faisaient des déclarations de dégâts pour perte de récolte à la Fédération de Chasse. Les élus appréhendés prenaient des délibérations en conseil municipal, les administrations concernées répondaient avec force arguments mais sur le terrain, rien ne change. Les chasseurs chassent et tuent

un nombre important d'animaux mais apparemment il en reste toujours car si on ne peut pas comptabiliser leur nombre, les dégâts occasionnés, eux, sont très visibles, sans cesse renouvelés et s'ajoutant à ceux déjà constatés.

Il en résulte une effrayante et navrante dégradation des paysages qui fait que notre pays cévenol - celui du moins qui m'est familier - ne va bientôt plus avoir figure « humaine ». (1)

J'ai même voulu, après une délibération du conseil municipal restée sans effet, tenter une nouvelle démarche et

rencontrer M. le Directeur du Parc National des Cévennes et pour la préparer, j'ai imaginé d'envoyer un questionnaire à tous les propriétaires fonciers - agriculteurs ou non - de la commune.

Les questions que je posais étaient pour l'essentiel :

- Quelle est la nature des dégâts occasionnés ?
- Quel temps faudrait il pour les réparer ?

Il m'est revenu un nombre impressionnant (par rapport à la commune) de réponses et je ne peux résister au désir d'en communiquer quelques unes :

...

- Murs de pierre arrachés, sol retourné, clôtures grillagées arrachées...je suis pessimiste devant une telle situation...

- Clôtures cassées, sols retournés...il faudrait pour réparer plus de 70 heures par an.

- Verger dévasté, potager régulièrement saccagé tout comme la vigne, les prés, les aménagements floraux. J'ai dépensé en clôture plus de 1250 euros. Il faudrait au moins quatre semaines pour réparer.

- Nous déplorons les dégâts provoqués par le passage des sangliers : chemins éventrés, murs endommagés, pierres de couronnement renversées, terrains et châtaigneraies détériorés.

Un phénomène récurrent depuis plus de 15 ans...

Tel Sisyphe, nous remettons en place et quelques jours plus tard, il faut recommencer.

- Pour tout réparer il faudrait : 20 heures d'engin mécanique, 50 heures de travail de maçon, 50 heures de travaux manuels. Dans les bouletières on ne peut plus apprécier les dégâts tant ils sont importants.

- Impossible de tout remettre en état : les sangliers font des dégâts tous les jours.

Nombre d'heures ? Quatre par jour, tous les jours !!

- C'est un désastre....Ce n'est pas normal ! Venez voir !

- Les dégâts sont multiples. Il est difficile de tout remettre en état. Si on voulait y parvenir, il faudrait y consacrer un salaire mensuel.

- Temps impossible à évaluer mais écoeurement total !

A quand la pilule pour les laies ? Trop c'est trop !

- Terrains défoncés, chemins impraticables, pollution visuelle.

Temps pour réparer, Inestimable, mais au moins 8



heures par semaine en moyenne.

Je pourrais continuer, il y en a comme ça tout un dossier de 38 pages !

Alors que faire devant ce qui constitue ce désastre ? Songeons y bien, notre territoire construit pendant des centaines d'années par les efforts conjugués et accumulés de centaines de générations d'individus, résistant aux intempéries, aux aléas de la nature pendant tout ce temps est en train de se dégrader irrémédiablement depuis une dizaine d'années à cause d'animaux sauvages et parce que les hommes d'aujourd'hui restent là, passifs.

Les uns, occupants du territoire trop peu nombreux, sans moyen de lutte.

Les autres qui pourraient peut-

être agir et résoudre les problèmes, désintéressés ou mus par des intérêts qui ne sont pas ceux de la conservation des paysages.

Car des solutions, il doit y en avoir. Aucune situation humaine n'apparaît sans solution.

Mais pourra t'on un jour renverser le rapport de force ?

Quoi qu'il en soit, on s'étonne que notre territoire aussi dégradé ne soit pas retenu au patrimoine de l'UNESCO ...

Qui s'en étonne ? Sinon le bien naïf, ignorant des réalités du terrain.

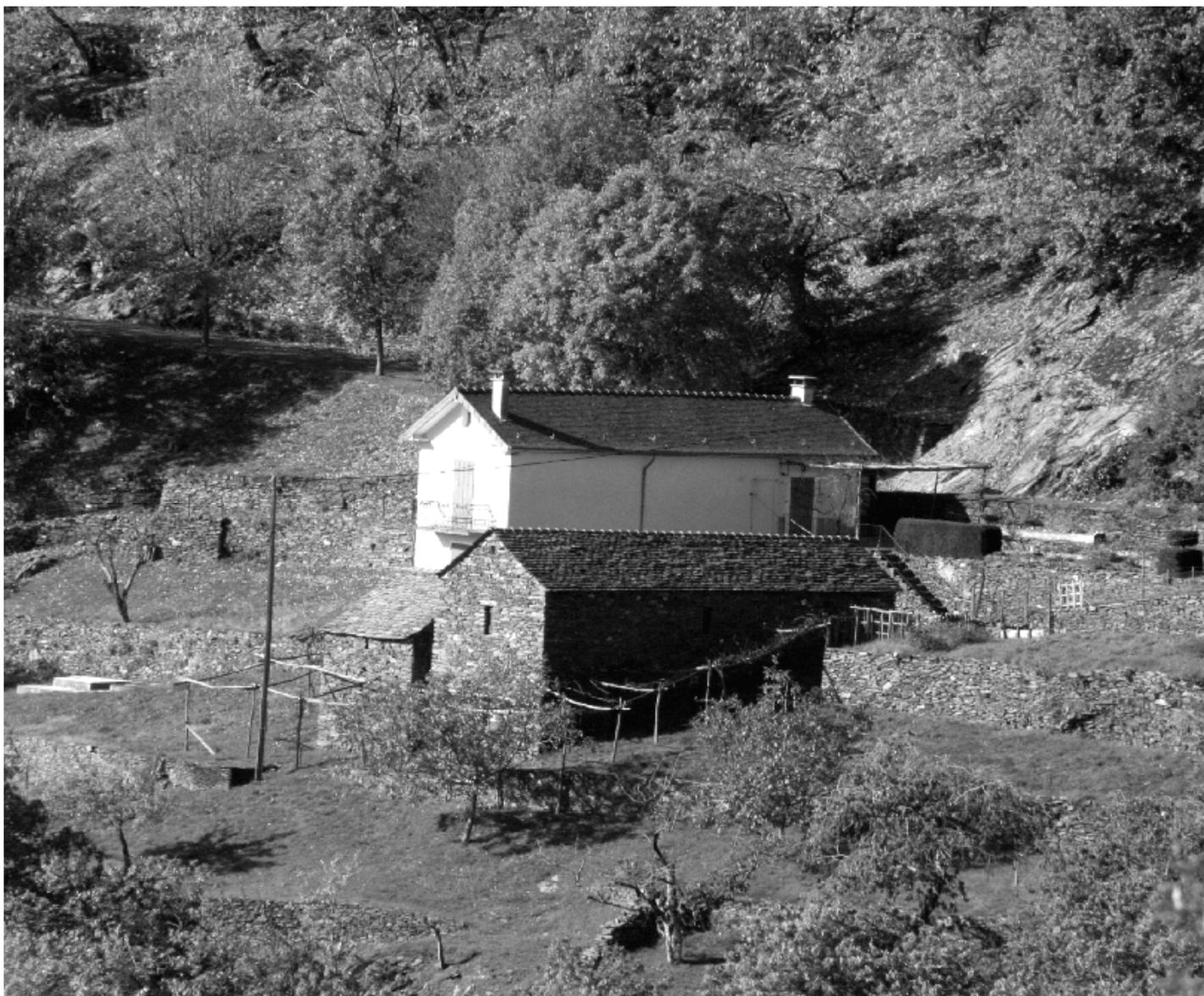
Etienne PASSEBOIS Octobre 2006

(1) Expression fondée sur le fait que notre « paysage cévenol » était depuis fort longtemps, le produit du travail

..... dans l'œil du cyclone

C'est un lieu dit parmi la trentaine que compte notre commune de Saint Frézal...

J'ai rencontré Mme et M. Benoit à Vialas, dans la maison qu'ils occupent maintenant. Leur vivacité d'esprit et le plaisir réel qu'ils ont de cette rencontre vont nous permettre des échanges fructueux.



Le Bois de Pantel

Rencontre avec Céline et Raymond Benoit.



Céline et
Raymond
Benoit, dans
leur maison de
Vialas

Le Bois de Pantel, c'est un lieu dit - ou hameau - parmi la trentaine que compte notre commune.

Il occupe une position assez centrale à proximité de l'axe routier que constitue le CD 29. Son histoire est relativement récente si on en juge par les documents plutôt rares qu'il possède.

La dénomination Lou Bouos de Pantel existait en 1675 « sous le Roi Louis XIV par la grâce de Dieu » mais le document qui le signale est peu lisible. Suit une longue période de vide historique, mais on sait que la route actuelle (CD29) n'existait pas et que le mas était desservi par le chemin qui empruntait le vieux pont de la Canarasse (et qu'il serait tellement intéressant de rénover!). On arrive au 21 septembre 1846 où Fortuné PIN propriétaire du Conchès et

demeurant à Génolhac vend la maison du Bois de Pantel à Jeanne CHAPELLE Veuve PARADIS, qui y était fermière Vers 1900, c'est Adèle PARADIS qui occupe le mas. Elle essaie de le mettre en fermage, sans succès.

Adèle GUIN, Veuve de François PARADIS est sans enfant. Adèle demande à ses sœur et beau frère (les grands parents de Raymond) de venir au Bois de Pantel. Elle fera d'eux ses héritiers. A qui va aller la succession puisqu'elle n'a pas fait de testament ? C'est à la suite d'un accident qu'elle va se décider. En effet, un soir d'hiver 1910-1911, elle met le feu à sa robe avec la bougie qui lui servait pour s'éclairer au moment du coucher. Elle est gravement brûlée et un médecin, venu en train de la Grand Combe - le CFD fonctionnait alors ! - ne

peut pas faire grand-chose et assure que ses jours sont comptés. Des voisins qui la visitent régulièrement la convainquent et la donation est faite au profit de sa sœur Sophie GUIN épouse BENOIT Ferdinand. Il est intéressant de raconter que lorsque Emile, le fils de Sophie - mon père - apprend la volonté d'Adèle, il part dès deux heures du matin pour arriver aux premières heures du jour chez le notaire au Pont de Montvert. Celui-ci, aussitôt, attelle le cheval à la jardinière et arrive pour écrire l'acte en présence de Léonie et Aurélie CHAPON du Conches, de Camille PELAT et d'Alfred CRESPIN des ABRITS qui serviront de témoins.

Cela se passait le 25 février 1911. Quelques jours après, au début mars, Adèle mourrait.



J'ai rencontré Mme et M. BENOIT à Vialas dans la maison qu'ils occupent maintenant. Ils y sont plus à l'aise qu'au Bois de Pantel, leur vie y est plus facile : ils peuvent, par exemple, se faire apporter les repas servis par la maison de retraite. Leur vivacité d'esprit et le plaisir réel qu'ils ont de cette rencontre vont nous permettre des échanges fructueux.

Etienne PASSEBOIS : *Vous savez les raisons de ma visite et puisque vous m'avez dit tout l'intérêt que vous portiez à notre Vent des Bancelles et fait l'amitié de bien vouloir participer à sa continuité en acceptant de vous y livrer, nous allons essayer de nous connaître davantage.*

Raymond BENOIT : Je suis né au Bois de Pantel le 8 décembre 1914. Je suis plus

jeune que Madeleine SOUSTELLE du Conchès (née en 1912) mais aussi qu'Aimé ROUVERAND de Pénens né en 1913.

Mon grand père n'était pas agriculteur d'origine comme l'étaient tous les cévenols mais mineur à la Vernarède. Ce n'est qu'à la retraite qu'il s'est installé agriculteur au Bois de Pantel.

Sur la demande de sa belle sœur Adèle, son fils Emile, mon père, qui avait commencé tout jeune à la mine mais qui avait été proposé pour faire de brillantes études dans une école des mines à Gardane, dans les Bouches du Rhône où il resta deux ans, a été ramené à la terre. "C'était un homme d'excellente qualité, beau parleur, cultivé"... Il a fait son service militaire à Mende au 142^{eme} régiment d'infanterie et a été réformé en 1915. Sa vie s'est terminée à

Saint Frézal.

Après Emile, Raymond et maintenant Mireille épouse AGUD.

Je suis allé à l'école des Abrits en 1919 à cinq ans. Le chemin à pieds n'était pas très long et j'avais de la chance par rapport à mes petits camarades, de Leyris par exemple, qui devaient franchir le ruisseau et même, par forte pluie, passer par le Chambonnet et les Sout. J'ai eu comme institutrice la grand-mère d'Etienne VIDAL à la Ponge puis mademoiselle GALTIER qui a fait un court intérim et qui apportait des travaux de couture à ma mère et, détail singulier, je l'ai revue en 1954/1955 à Sainte Enimie alors que je faisais passer les épreuves du Certificat d'Etudes. Ensuite, pendant cinq ans Mlle MEYNADIER qui a épousé Pierre BENOIT (pas l'écrivain de renom). Il venait du Collet de Dèze.

Départ de Raymond pour l'école de l'Hermet en 1952.

Je suis resté deux ans avec M. TEISSIER de Saint Privat. Il était alors débutant et m'a fait passer le Certificat d'Etudes en 1926.

Ma vie était celle de tous les enfants du pays : après l'école, le jeudi et le dimanche je gardais les chèvres ou les moutons avec ma grand-mère, puis après sa mort, tout seul.

Je raconte une anecdote : nous gardions du côté de Conchès avec Paulette et Lucie qui sont devenues Mesdames FORT et ARGENSON et un jour où le jeu l'emportait sur la surveillance, les troupeaux se mettent à divaguer. Nous essayons de les rattraper avec nos chiens en passant le ruisseau, mais un jeune agneau affolé tombe dans un gour et se noie. Je vais alors appeler mon père, mais quand il arrive l'agneau est mort. Vous pouvez imaginer que je n'ai pas eu que des compliments !



La maison du
Bois de Pantel



●●● **Céline BENOIT** : Je suis née à Saint Maurice le 9 avril 1914. Mes parents étaient agriculteurs mais mon père est tué à la guerre en décembre 1914. Ma mère nous élève seule, nous étions avec mon frère pupilles de la nation, mais sa maigre pension de veuve de guerre ne permettait pas une vie de luxe. Elle a alors géré une épicerie à Saint-Maurice. Plus tard elle s'est agrandie

avec un commerce à Vialas. Je suis allée à l'école à Saint Maurice et pendant les vacances je gardais les vaches chez Mme CHAPON. Les activités de Saint Frézal ne sont pas celles de Saint Maurice ! Nous n'avions pas le sentiment d'être malheureux !

Raymond BENOIT : Un après mon certificat je suis allé au cours complémentaire à

VIALAS. C'était une école de renom (il n'y avait à l'époque que quatre cours complémentaires en Lozère : Langogne, Marvejols, Florac et Vialas). Le Collet de Déze a été doté plus tard en 1929.

L'école était dirigée par Marcel VIDAL originaire de Carmentran (Saint-Frézal). J'étais pensionnaire chez l'habitant, dans des familles susceptibles de recevoir des enfants. Il en venait de nombreux points des Cévennes. C'est Madame Veuve GARNIER qui me logeait. Vialas, alors, ne ressemblait pas au Vialas actuel. Songez donc : Douze épiceries, trois ou quatre cafés....et pourtant les mines ne fonctionnaient plus depuis longtemps !

Je me présente au brevet et au concours de l'Ecole Normale où je suis tout de suite reçu en 1930.

Céline BENOIT : Après Saint-Maurice, je vais à l'E.P.S (Ecole Primaire Supérieure) à Mende. J'y reste un an et suis ensuite envoyée au Cours Complémentaire de VIALAS. J'y rencontre Raymond (calculons : 2006-1928 : ça fait combien de temps de vie proches l'un de l'autre ?)

Je suis reçue à l'Ecole Normale en 1932.

E.P. : A ce moment de la discussion- et même après- je n'aurais pas grand-chose à dire- Mes interlocuteurs ont de



la conversation !

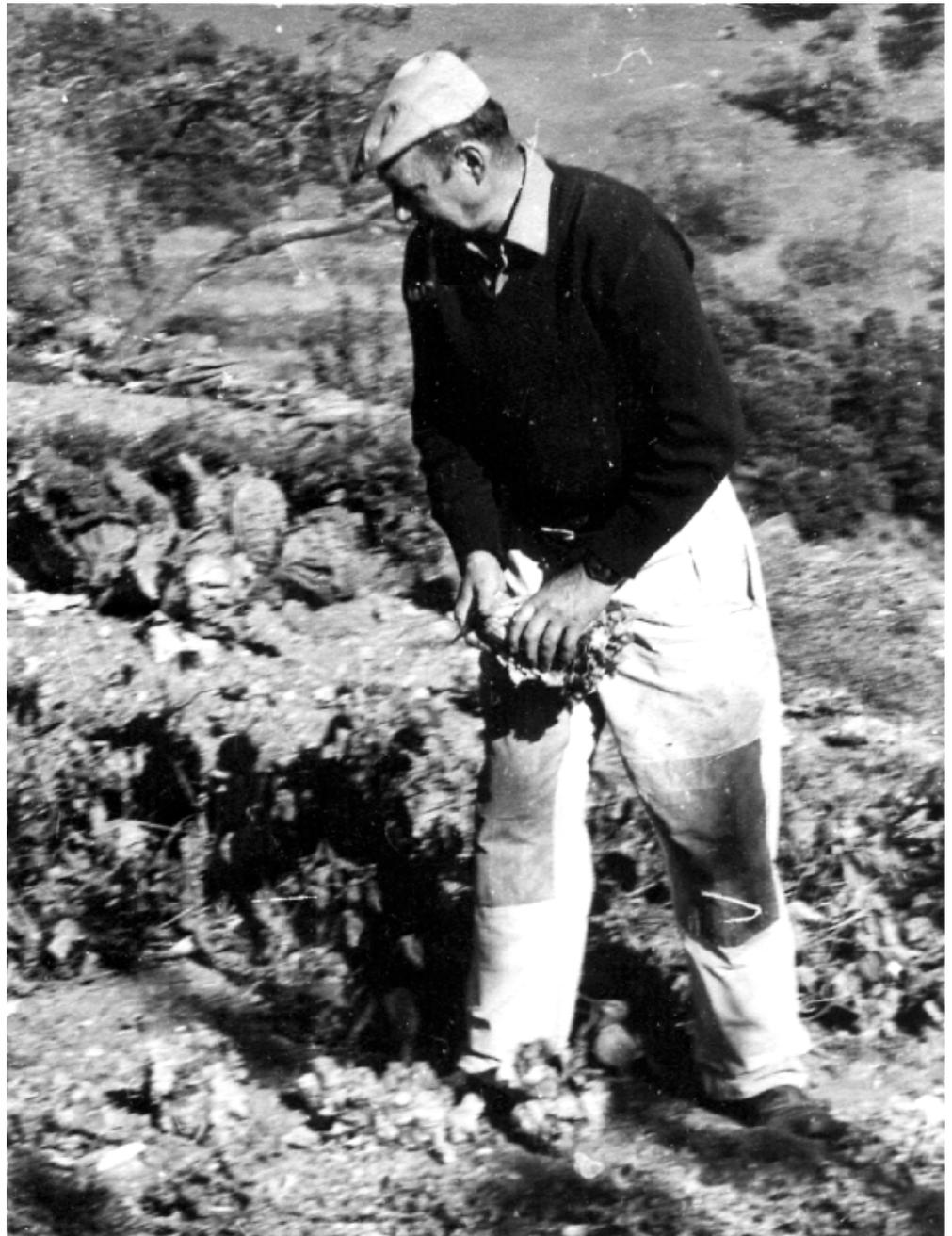
Raymond BENOIT : Je passe trois ans à l'école normale à Mende. On me proposait une quatrième année pour être professeur mais j'ai refusé. J'en avais assez de l'école et puis mes parents avaient hâte que je gagne ma vie. Je suis donc nommé instituteur stagiaire en 1933. Je passe à travers le service militaire, exempté pour cause de grave blessure à la cheville, mal soignée. Le Conseil de Réforme en 1940 reconnaît mon handicap et je ne vais pas à la guerre.

Durant ma première année d'enseignement, j'occupe 3 postes :

1 : A Saint Chely d'Apcher, comme remplaçant. Là, je rencontre la famille BRIGNAN qui avait été cantonnier à Lespinas (route des crêtes). Leur fille est à l'Ecole Normale à Mende. Je suis en pension chez eux.

2 : Dans un hameau de la commune de Rimeize, à Fraissinoux. Il n'y a pas de route d'accès, pas d'école privée, elle se trouve au chef-lieu ! Je reste là 3 semaines. J'y rencontre des gens charmants qui me fournissent un lit, une table, une cuisinière à bois. Ils m'apportent de quoi me nourrir et de quoi me chauffer.

Et si on dit couramment que les instituteurs d'origine cévenole et de religion protestante étaient mal reçus en haute Lozère, cela n'a pas été



mon cas !

3 : Je finis l'année en assurant l'intérim à Saint Martin de Boubaux. C'était tout de même plus proche de Saint Frézal !

Céline BENOIT : Moi je vais successivement à Sagnes (St Julien de Tournel), le Masmin, Finiel et le Pont de Montvert. Raymond, lui, a eu plusieurs postes : Serres (St Etienne Vallée Française), les Laubies (St Etienne du Valdoncez). Et en, 1936, à l'Hermet, Racoules

puis le Pont de Montvert.

C et R BENOIT : L'école était alors dans le bâtiment initial actuellement entièrement occupé par la mairie. Il y avait 3 classes de structure Jules Ferry : 1 de garçons, 2 de filles. La classe devient mixte en 1968. En réalité, elle l'était depuis 1926 ; on disait alors «géménées». Nous avons alors, chacun un poste de Direction.

Raymond Benoit dans le jardin (été 1971).



dans l'œil du cyclone

●●●
Céline et
Raymond
Benoit "sur la
balancelle"
(août 1983).



Céline BENOIT : Je prends la retraite à 55 ans au Pont de Montvert.

Raymond BENOIT : Je la prends en 1970, à 55 ans au Pont de Montvert également.

Note d'E.P. : *M. BENOIT avait une sacrée réputation de sévérité. André MOLINES me racontait récemment, lui qui avait été élève à Finiels : avec Mme BENOIT ça allait mais quand on entendait la moto : ça « balisait » ferme ! Il est vrai qu'il en a « sorti » plus d'un qui grâce à lui ont eu le Certificat d'Etudes !*

E.P. : *Et maintenant, à la retraite ?*

RAYMOND BENOIT : Je vais bientôt avoir plus de temps passé à la retraite qu'en activité ! Nous étions 16 amis de la promotion de l'Ecole Normale : je reste le seul !

Ma vie est parfaitement calme. J'ai repris mes activités de paysan à entretenir le Bois de Pantel et je m'en tiens à mon petit monde : Saint-Frézal-Vialas. Vialas-Saint Frézal. Maintenant j'ai arrêté toute activité. Je lis beaucoup, toutes sortes de lectures, je regarde peu la télévision. Je conduis peu (je n'aime pas faire la marche arrière !)

Céline BENOIT ajoute : je faisais le ménage, la cuisine, la couture. Je ne fais même plus ces choses là !

E.P. : *Quelles réflexions posez vous sur le monde ?*

Céline BENOIT : Je vois passer beaucoup de gens, des touristes venus de partout. Ils s'extasient sur la beauté des paysages, les grands espaces, le calme. Moi je leur dis que ce n'est pas beau, que ce n'est plus

beau. Je leur demande s'ils voudraient vivre ici; tous me répondent non !

Raymond BENOIT : Je pense à ce qu'étaient les Cévennes travaillées, les prairies fauchées, les châtaigneraies entretenues... Et quand je vois que tout est dégradé ! Et encore, au Bois de Pantel, on a de la chance depuis quelques temps de n'avoir pas trop de dégâts de sangliers.

Heureusement j'ai le bonheur d'avoir des enfants et même petits enfants qui s'intéressent au pays.

E.P. : *Qui succédera demain à Mireille ? Pour l'heure, tous s'intéressent au patrimoine ancestral. Et les grands parents peuvent être heureux... La pérennité est assurée.* ■

**Propos recueillis par
Etienne PASSEBOIS**

*Comme c'est étrange ! De quoi s'agit-il ? Des extra-terrestres ?
Des chirurgiens en quête de détente ? Une secte ou un ballet
répétant leur dernier spectacle ?
Mais non... c'est beaucoup plus simple...*



Rencontre avec Philippe Thomas, dit "Filou", apiculteur au Pont de Montvert



"Filou"
préparant les
cadres

Il n'est pas rare, lors d'un déplacement, d'assister à une scène étrange : des hommes en blanc, masqués, dansent curieusement autour d'un camion avec des caisses en bois à bout de bras !! Et on se dit : comme c'est étrange ! De quoi s'agit-il ? Des extra-terrestres ? Des chirurgiens en quête de détente ? Une secte ou un ballet de danse contemporaine répétant leur dernier spectacle ? Mais non....C'est beaucoup plus simple, il s'agit d'apiculteurs qui travaillent et préparent des miels délicieux qui vont embaumer nos petits-déjeuners et desserts !! Mais au fait : Comment devient on apiculteur ? Pour le savoir

j'ai rencontré Philippe THOMAS (que tout le monde appelle Filou !) à Fouon Chaldetto (entrée « Est » du Pont de Montvert). Filou a créé sur place le G.A.E.C du Haut Tarn, mais pas seul, avec ses deux compères et amis : Jean-Michel VANDERSTEEN et Alfred CAZENAVE. Le G.A.E.C s'appuie sur l'exploitation d'une miellerie et de plusieurs centaines de ruches ; c'est une authentique réussite humaine et économique. Poussons la porte de Filou pour en savoir plus !....

Roland : Alors..., en quelle année, Filou est arrivé dans les Cévennes ?

Filou : Définitivement, début

été 1974. Je suis arrivé à Florac, avec Martine et Alfred, où je connaissais Georges LEBRIS chez qui on venait en vacances.

Au printemps 1975, nous sommes allés habiter à La Cure de Fraissinet qui était vide à l'époque.

Roland : Mais tu venais d'où ?

Filou : Je venais de Dordogne et j'étais étudiant à Bordeaux en maths et animation socio-culturelle ! J'avais 21 ans.

R. : Mais pourquoi quittes-tu tes études pour t'installer en Lozère ?

F. : On venait donc en vacances en Lozère et ça a été le « choc » du paysage. On était dans le début des années 1970 où circulaient les idées du retour à la nature. On voulait se confronter au travail physique...à la vraie vie ! Et puis à Florac, j'avais un copain à Jeunesse et Sport, Paul AMOUROUX, qui me donnait quelques mois de travail comme moniteur de canoë-kayak.

R. : À ton arrivée à Fraissinet, te doutais-tu qu'un jour tu serais apiculteur ?

F. : Pas du tout. A mon arrivée, je n'avais pas d'idée fixe. Contrairement à beaucoup d'autres « Néo-Cévenols » (néologisme pour arrivant) on ne voulait pas être particulièrement agriculteurs. On ne voulait pas avoir de bêtes avec les contraintes et on a vite compris la difficulté du problème foncier. On vivait donc de petits boulots.

R. : Qu'est ce qui a déclenché l'idée de la première ruche ?

F. : Notre première ruche est arrivée en 1976 ! C'était l'idée



déclare agriculteur. Je fais un emprunt au Crédit... (*Chut ! pas de nom à l'antenne !!*) et avec Alfred, on achète 100 ruches dans les Landes à un apiculteur qui se met en préretraite. C'est quelqu'un en « or » (métaphore) : On le payait après avoir fait la récolte. Et il nous a montré ce qu'est l'apiculture professionnelle. Mais pour avoir le petit crédit au Crédit... (*Chut !*), j'ai dû me battre !



R. : *C'est avec cet apiculteur des Landes que tu apprends le métier ?*

F. : Pas seulement. En 1976, avec Jean-Michel, on fait un stage découverte de l'apiculture au C.F.P.P.A à Nîmes (3 semaines). Et en septembre 1977, on part à Laval au C.F.P.P.A spécialisé en apiculture (3 modules de 6 semaines). C'est là qu'ont été formés beaucoup d'apiculteurs professionnels.

R. : *Bon, en 1977 tu achètes 100 ruches, et après ?*

F. : À cette époque on avait le projet commun d'acheter un village. Jean-Michel devait élever des chèvres et nous des abeilles. Mais le village a été attribué à quelqu'un d'autre. Jean-Michel s'oriente donc vers l'apiculture et on crée le G.A.E.C du Haut Tarn, avec Alfred.

d'avoir à La Cure, sur place, un jardin, quelques poules, une ruche. C'est Gaston PANTEL (le père de Bernard et Claudette PANTEL) qui nous donne le plan d'une ruche. Avec BALI (menuisier), on construit 4 ruches. On s'était même trompés ! : On avait mis le trou du vol dans le mauvais sens !! (*Grand éclat de rire de*

Filou !). On trouve les essaims dans la nature. Et l'année suivante, j'achète 25 ruches !

R. : *Pourquoi passer de 4 à 25 ruches ? Un changement de point de vue ?*

F. : Oui, effectivement, l'idée change. On pense à une activité plus importante. Le grand passage c'est 1977 : je me



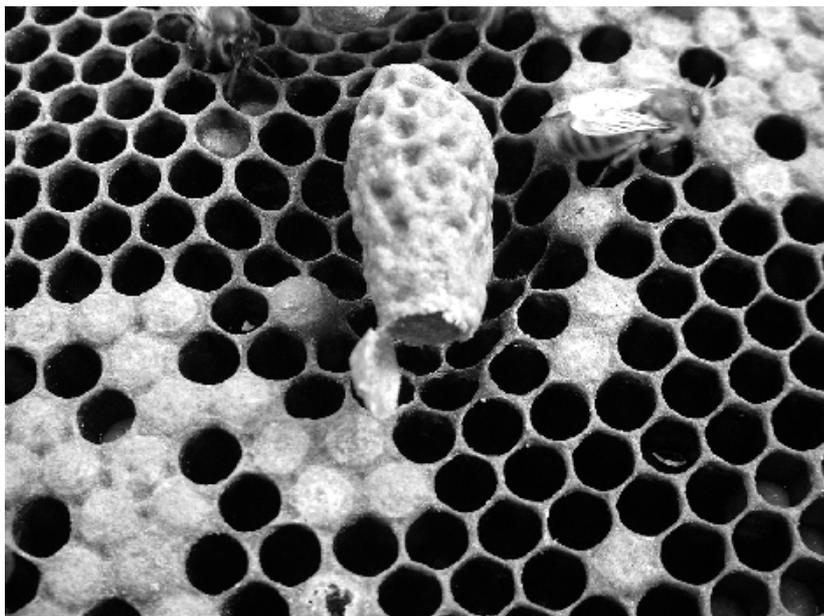
bise-art, blizart.....

●●● **R. :** *Pourquoi le créer à trois?*

F. : Ça s'est trouvé comme ça, on habitait ensemble. Le vent était communautariste, donc on avait envie de monter le projet à plusieurs.

R. : *Regrettes-tu de n'avoir pas pu faire cette expérience communautaire dans ce village ?*

F. : Oui, car ça aurait été une expérience riche. C'était possible, le village et l'espace étaient grands. Je ne sais pas si ça aurait duré. Sûrement la formule aurait évolué dans le temps.



Mais où est-
donc passée la
Reine ?

R. : *Quand vient la création du G.A.E.C ?*

F. : En 1981, on crée le G.A.E.C du Haut Tarn, on a 600 ruches.

R. : *C'est rapide ! Bravo, un beau succès !*

F. : C'est un choix, on voulait grandir. Tout ce que l'on gagnait, on le réinvestissait dans les ruches. La création du G.A.E.C, ça été le choix de passer dans la filière conventionnelle :

Primes d'installation, emprunt bancaire...même si on construit la miellerie en auto construction.



R. : *Qu'est ce qui fait que l'on passe de la marginalité à l'installation officielle ?*

F. : D'abord, c'est plus facile d'emprunter une grosse somme qu'une petite, auprès des banques. Les primes d'installation cautionnent et aident en même temps. A cette époque, c'était plus difficile de s'installer en petit qu'en gros. Dans la foulée, entre 82 et 84, on auto construit la miellerie sur un terrain qu'on a la chance de pouvoir acheter à la Mairie du Pont de Montvert. A l'époque, on n'en avait trouvé

aucun à vendre sur Fraissinet.

R. : *Je reviens sur ta formation : après Laval, te sens-tu assez compétent ?*

F. : Notre erreur, au départ, est de n'avoir jamais travaillé chez un apiculteur. Laval ne suffit pas, on a fait au début, des erreurs techniques. On a fait un apprentissage empirique. On était autodidactes. Heureusement qu'à l'époque, l'apiculture était plus facile !

R. : *Pourquoi ?*

F. : Il n'y avait pas le varroa.



C'est un parasite qui est apparu en 87 /88 et qui vit aux dépens de la ruche, pouvant la tuer en 2 ans. Ce parasite pompe le sang des abeilles, les affaiblit et permet à d'autres pathologies d'apparaître. Et



puis, il y a un appauvrissement du milieu pour l'abeille (climatologie, pollution...)

R. : *C'est-à-dire ?*

F. : Il y a moins de diversité de fleurs et plus d'aléas climatiques. Si, techniquement, on est bien meilleurs qu'il y a 25 ans, on ne fait pas plus de miel.

R. : *Il y a peut être plus d'apiculteurs ?*

F. : Non, car la rayon d'action d'une abeille est petit... 3 kms. Il n'y a pas une saturation de ruches, non, c'est vraiment un problème d'environnement !

R. : *Avez-vous eu des problèmes avec les insecticides ?*

F. : Au tout début, oui. Car pour agrandir la saison d'apiculture, on amenait les ruches sur les cultures (colza en particulier). On a eu des problèmes et on a arrêté d'y aller. Actuellement nos ruches ne sont pas dans les zones de cultures soumises aux insecticides. Les apiculteurs qui habitent dans ces zones de cultures avec insecticides ont des problèmes : l'abeille a des

troubles du système nerveux, des troubles d'orientation par rapport au soleil. On ne voit pas l'abeille mourir mais les ruches se dépeuplent !

R. : *Que penses-tu de l'agriculture bio ?*

F. : Nous, on n'est pas en bio, c'est un choix. On nourrit les ruches à l'automne pour les multiplier, avec du sirop de glucose. En bio, il faudrait les nourrir au sucre bio. C'est un problème économique !

Moi, (je n'engage pas le G.A.E.C : seulement moi), je serais plus dans une mouvance d'agriculture raisonnée. Si on met la barre très haut, il y a peu de chances que beaucoup de monde suive, et c'est le monde qui fait la propreté.....du monde ! Il vaut mieux qu'il y ait beaucoup de producteurs qui fassent de l'agriculture relativement propre, plutôt qu'une petite minorité qui fasse du bio ! Bien que chacun ait sa place ! Sans les agriculteurs bio, les pionniers, on aurait peut être pas la réflexion que l'on a, actuellement ! En fait, nous, on utilise très peu de produits phytosanitaires.

R. : *Quelle est la différence entre un miel bio et un miel du GAEC ?*

F. : Objectivement, je ne sais pas ... Si on fait des analyses, on peut chercher des restes. Et si on en trouve, sont-ils le fait de l'exploitant ou de l'environnement ?

L'apiculteur, en bio, s'il a des ruches au même endroit, aura les mêmes résultats. La différence est vraiment mince. Pour le varroa, on traite avec le Timol (essence de thym synthétique), comme le bio, le traitement est le même. La différence est dans le nourrissage. Nous, on nourrit avec du sirop de glucose (garanti sans O.G.M) dans lequel il peut y avoir des traces de produits phytosanitaires.

R. : *Y a-t-il une incidence sur le miel ?*

F. : Contrairement à ce qu'on pensait au début, il n'est pas impossible qu'il y ait quelques traces infimes qui passent dans les hausses. Mais, éventuellement, ces quelques milligrammes de sucre blanc, dans le miel, sont insignifiants.

bise-art, blizart.....



●●● **R. :** *D'une façon générale, comment te positionnes-tu par rapport à l'agriculture bio ?*

F. : c'est un aiguillon. Le problème est qu'une toute petite partie des français doit en nourrir une très grande partie ! C'est difficile de penser qu'on puisse le faire en bio ! La production en bio est quand même très dure, j'en connais qui le font. Entre l'agriculture des années 60 très productiviste et l'agriculture bio... Il y a un espace énorme. A court terme, l'agriculture raisonnée est donc un progrès ! Comme beaucoup de choses, penser que du jour au lendemain, tout le monde va se reconverter à l'agriculture bio, cela poserait des problèmes insurmontables, entre autre, de l'ordre phytosanitaire.

R. : *Est-ce que les Cévennes sont un pays favorable à l'apiculture ?*

F. : Oui, c'est plutôt un milieu facile....Très peu de produits de traitement et un bon climat. Comme le châtaignier, la ruche peut hiverner jusqu'à 800/1000 mètres. Au dessus : c'est problématique ! C'est un grand pays apicole. Dans les années 70, à notre arrivée, il y avait encore beaucoup de ruches à troncs, maintenant c'est rare. A cette époque, c'étaient les agriculteurs qui étaient apiculteurs, dans la logique de la polyvalence. Aujourd'hui, l'apiculture s'est professionnalisée.

R. : *Combien faut-il de ruches pour faire vivre sa petite famille ?*

F. : 300 ruches. Après, tout dépend de la commercialisation. En vendant au détail, on valorise plus le miel. A ce jour, la commercialisation est bonne. Les gens mangent plus de miel

et il y a moins de producteurs, surtout dans les zones de grosses cultures (colza, tournesol) à cause des pertes dues aux traitements.

R. : *Y a-t-il une A.O.C dans le miel ?*

F. : Il y en a deux : une sur le sapin des Vosges et une sur le miel de Corse. Après, il y des signes de qualité. Localement, il s'en met une en place : « Miel des Cévennes ». La commercialisation se fait dans 3 directions : En gros, en fûts de 200 litres pour les négociants ; en demi/gros pour les commerces et magasins ; et la vente au détail que l'on fait soi-même (marchés sur place). La vogue des produits régionaux nous est actuellement favorable. Les produits typés sont aussi bien demandés !

R. : *De quoi s'agit-il ?*

F. : On s'est inspirés du commerce du vin. Avant, on vendait le miel toutes fleurs, maintenant on essaye de typer les miels en mettant les ruches à des endroits précis, afin de faire du miel de sapin, de châtaignier, de bruyère, de thym, etc.... On essaye aussi de typer par rapport au lieu : Miel du Mont Lozère, sur le granit ; Miel du Causse, sur le calcaire ; Miel des Cévennes, sur une flore schisteuse. On a cette chance d'avoir dans un rayon de 20 Kms, 3 lieux avec des flores différentes, donc des goûts de miel différents. On a des productions de miel moins fortes qu'ailleurs, mais on fait des miels typés qui se vendent bien.

R. : *Qu'est-ce que tu dirais à un jeune de 20 ans qui vient te voir en désirant être apiculteur ?*

F. : Vas-y ! Je reste positif sur

l'apiculture malgré les problèmes. Le milieu n'est pas saturé en ruches et commercialement, il n'y a pas de problème ! C'est vrai que maintenant, l'élevage des abeilles est plus difficile. Mais c'est aussi, plus intéressant....plus technique. Pour un jeune, ça reste tout à fait un boulot valable. Ce travail convient très bien à ceux qui veulent faire un retour en milieu rural.

R. : *Pourquoi le miel est-il un bon produit à manger ?*

F. : Je n'ai pas une approche médicamenteuse du miel... Je vante le goût et la variété. Le 1^{er} argument reste le goût ! Je dis aux gens : « il faut que vous ayez envie de manger du miel, parce que c'est bon au goût ! ». Il y a aussi la variété, j'incite à goûter tous les miels ! De plus, c'est un des rares produits alimentaires où la législation nous interdit pratiquement tout ! On n'a rien le droit de mettre dedans, aucun ajout, c'est un produit naturel. L'extraction est basée sur la force centrifuge comme depuis longtemps. Bref, je dis à mes clients que c'est un produit très bon au goût, qu'il est naturel et, cerise sur le gâteau, il fait du bien à la santé !

R. : *Ah ! Ah ! Et en quoi ?*

F. : Le miel est plus facilement digéré par le corps humain, que la saccharose. Un des trucs le plus extraordinaire, est son pouvoir cicatrisant. Le miel nourrit la plaie, c'est incroyable ! Je ne mets pas ce côté médical en avant, je ne

suis pas médecin, j'ai peur de dire des bêtises ! Mais je sais que des gens apprécient beaucoup les produits en marge du miel : la propolis, le pollen, la gelée royale (que nous ne commercialisons pas).

R. : *Qu'espères-tu de l'avenir ?*

F. : Techniquement, j'ai à peu près fait le tour. Il y a une chose qui me titille : promouvoir l'apiculture dans les pays en voie de développement. C'est un bon moyen de développement.

R. : *Qu'as-tu trouvé dans les Cévennes en y venant vivre et travailler ?*

F. : Dans ce pays, il suffit de faire quelques kilomètres et on se régale. C'est beau ! Au départ, j'aime la montagne et les milieux non habités. Ici, j'ai trouvé un lieu quand même habité, mais pas trop, et protégé. On n'y trouve pas le mitage des lieux habités habituels. Dans les Cévennes, j'ai trouvé l'espace –sans trop de monde–, mais un tissu social riche. Localement, au Pont de Montvert, j'ai beaucoup apprécié, dans l'histoire locale, le mélange qui s'est opéré entre les gens du pays qui sont restés, ceux qui sont revenus et les nouveaux arrivants ! Je dois souligner le rôle très positif, à ce sujet, de l'A.D.E.T et de ses animateurs.

J'ai le souhait que des jeunes viennent s'installer dans ce pays et pourquoi pas un jeune apiculteur ?

Sur cette note optimiste, nous clôturons cet entretien et passons à table, pour savourer le bon repas mijoté par Cathie.

Entretien recueilli par Roland MOUSQUES au Pont de

Petit lexique apicole

Insecte social, l'abeille vit en colonie été comme hiver. Une colonie d'abeilles se compose d'une reine unique, de nombreuses ouvrières (femelles stériles), de faux bourdons (mâles) et de couvain (œufs + larves + nymphes). La population de la colonie varie suivant les saisons. Elle est importante pendant les périodes où les ressources sont abondantes dans la nature (30 000 à 70 000 individus) afin de faire le plus de récolte possible. Elle est minimale l'hiver (10 000 individus) afin de réduire la consommation de miel. Une colonie d'abeilles se compose d'une reine unique, de nombreuses ouvrières (femelles stériles) et de faux bourdons ou mâles. Pour se reproduire et survivre, une colonie d'abeilles cherche à accumuler un maximum de provisions pendant la saison favorable afin de pouvoir passer sans problème la ou les saisons défavorables. Dans les pays du Nord, cette période est l'hiver; dans le Sud et en Afrique, cette période est la saison sèche. L'apiculteur profite de cet instinct d'accumulation illimité pour prélever une part de cette récolte sans mettre en danger la vie de la colonie.

Dès lors le métier d'apiculteur consiste à offrir à la colonie d'abeilles un habitat la protégeant, la ruche : tronc de châtaignier en Cévennes puis ruche à cadres mobiles permettant de nombreuses manipulations et interventions : divisions pour obtenir une nouvelle colonie, observation du couvain dans un but prophylactique ou thérapeutique, sélection de bonnes souches.

La transhumance, pratique apicole très ancienne, permet, par le déplacement des ruches, la nuit, de rallonger la période de butinage en plaçant les ruches sur des floraisons successives

Produits de la ruche :

- **Le miel** est élaboré par l'abeille à partir de substances sucrées qu'elle récolte dans la nature
- **Le pollen**, gamètes mâles des fleurs, est d'abord une source de protéines pour les abeilles
- **La gelée royale** est le produit de sécrétion du système glandulaire des abeilles ouvrières qui constitue la nourriture exclusive de la reine de la colonie
- **La propolis** est recueillie par les abeilles essentiellement sur les bourgeons. Dans la ruche, la propolis a de multiples usages. C'est un mortier qui sert au colmatage et un vernis aseptisant.
- **La cire** est une excrétion produite par les glandes des jeunes abeilles, aujourd'hui elle sert à fabriquer des feuilles de cire gaufrée qui sont placées dans les ruches afin d'économiser du miel. Elle est dans la composition d'encaustiques pour l'ameublement et les parquets.
- **Le venin d'abeille** est utilisé en apithérapie.

Tous ces produits de la ruche sont utilisés en médecine. Pour plus de renseignements vous pouvez consulter la bibliographie qui suit :

Biblio

Traité Rustica de l'apiculture : fondamental et accessible à tous

Hubert nous propose aujourd'hui deux histoires bien différentes, mais qui font toutes deux référence à des animaux plus sauvages que le chat de l'édito !

"Un cobra belge en Cévennes"



Pierre Alechinski

Cobra (couleuvre à capuchon) :

Serpent venimeux d'Asie et d'Afrique, membre de la famille des élapidés, dont certaines espèces dépassent 4 m de long. (Un cobra des Indes est aussi appelé serpent à lunettes à cause du dessin visible sur le capuchon lorsque l'animal, inquiet, dilate celui-ci)

Le Cobra belge :

Il est né le 19 octobre 1927 à Bruxelles, de père russe et de mère d'origine wallonne et lorraine,

tous deux médecins. Ce Cobra belge s'appelle **Pierre Alechinsky**.

En 1943 il étudie la clarinette. Un V1 détruit la maison de son professeur et met fin à l'étude de la clarinette. Le soir, il suit des cours de dessin d'après modèle vivant.

Après la Libération, Pierre Alechinsky entre à l'Ecole nationale supérieure d'architecture et des arts décoratifs de la Cambre (Bruxelles), fondée par Henri Van de Velde (1). Il s'inscrit dans la classe de publicité, apprend à présenter des projets d'affiche, des maquettes d'emballage et suit les cours d'illustration du livre et de typographie. Il illustre en linogravure « Le Poète assassiné » d'Apollinaire. Dans le même temps, il suit des cours de photographie.

En 1945 il partage un atelier avec le peintre Raymond Cossé, rue de la Paille, à Bruxelles. L'atelier deviendra le siège du mouvement Cobra (2).

Pierre Alechinsky sort de l'Ecole de la Cambre en 1948, avec « grande distinction », réalise ses premières lithographies et participe à l'exposition de groupe « Les mains éblouies » à la galerie Maeght à Paris.

En 1949 il épouse Michèle Dendal (Micky). En mars il rencontre le poète Christian Dotremont, qui vient d'organiser la première exposition Cobra. Séduit par la spontanéité du mouvement

Cobra, il se lance dans le travail d'organisation du mouvement et assiste Christian Dotremont dans la fabrication de la revue « Cobra ».

En 1950, William Sandberg, directeur du Stedelijk Museum d'Amsterdam achète le tableau « La Traversée du miroir », première oeuvre de Pierre Alechinsky à entrer dans un musée.

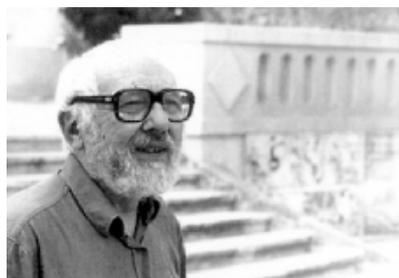
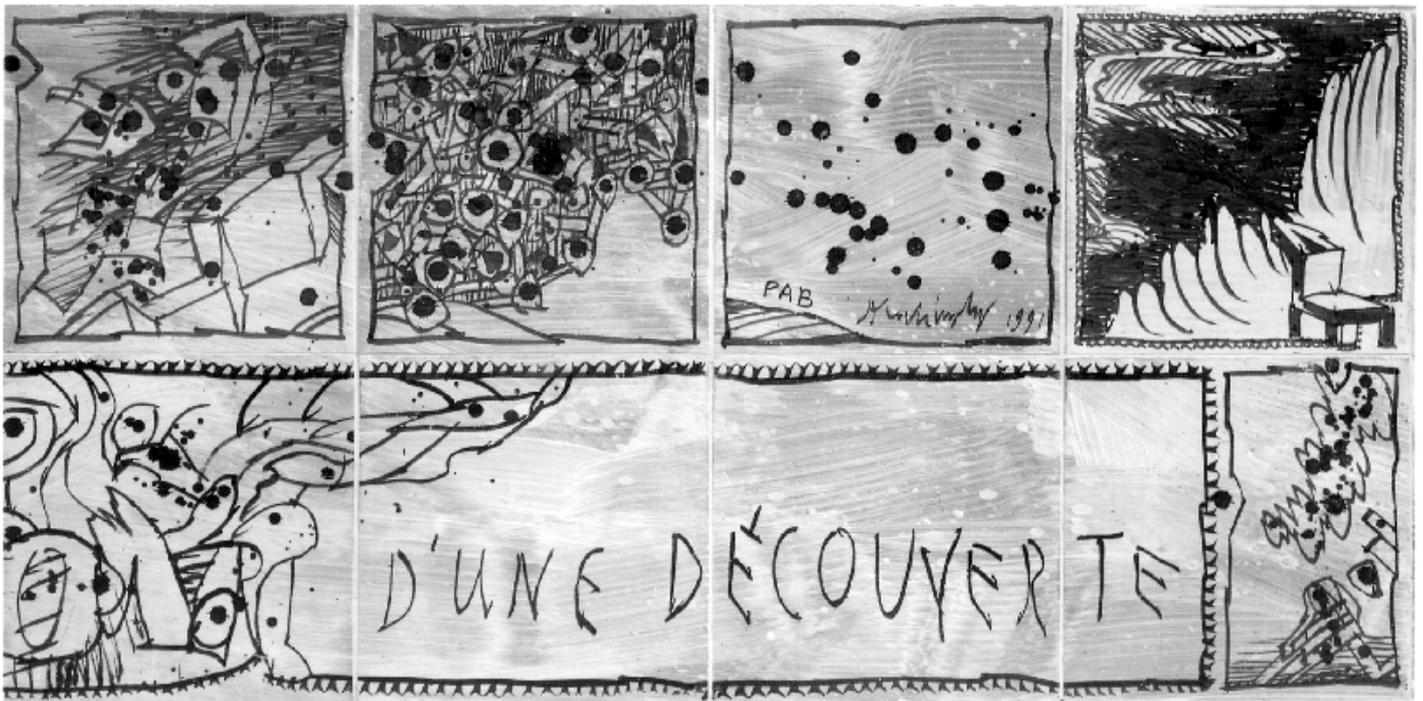
Alechinsky organise la dernière exposition Cobra au Palais des beaux-arts de Liège en 1951. En novembre, boursier du gouvernement français, il quitte Bruxelles pour Paris, où il retrouvera les Hollandais du mouvement Cobra, Appel et Corneille, déjà installés dans la capitale.

En 1952, il entame une correspondance avec le calligraphe japonais Shiryu Morita.

De 1953 à 1956, Alechinsky organise des expositions, peint entre autres « La Fourmilière » (tableau acheté par le musée Guggenheim de New York), apprend la manière chinoise de peindre, le papier posé au sol et le bol de couleurs à la main. Avec sa femme Micky il tourne un film : « Calligraphie japonaise ».

Pierre Alechinsky peint, expose, voyage et déménage. Il vit entre autres à Paris, New York, Belleville et Bougival. En 1965 il peint son premier tableau à remarques marginales « Central Park ». (Les remarques marginales dialoguent en écho autour de l'image centrale).

En 1967, à Alès naît une collaboration avec l'éditeur imprimeur alsésien Pierre André



Benoit (1921-1993). Cette collaboration restera épisodique jusqu'en 1975.

Le Cobra belge en Cévennes :

En 1975, Pierre Alechinsky

compose avec Pierre André Benoit (PAB) un premier petit livre « Entre le pouce et l'index », qui sera suivi par une quinzaine d'autres ouvrages. C'est le début d'une étroite collaboration et d'une amitié pour la vie entre le Cobra belge Pierre Alechinsky et le Cévenol Pierre André Benoit.

Maintes illustrations par Pierre Alechinsky de livres de PAB suivront ; entre autres :

Les dimanches de Rivières (1985)

Petite poésie pour Pierre Alechinsky (1987)

Alechinsky en habit noir (1990).

La rencontre Pierre Alechinsky – PAB fut très fructueuse, les deux hommes aimant associer l'écriture au dessin. Le musée PAB (3) témoigne de cette rencontre, interrompue par la mort de PAB en 1993.

Le visiteur du musée PAB est accueilli au pied du musée par une fresque de Pierre Alechinsky réalisée en lave émaillée en 1991 : « La falaise illustrée ». Les textes sur la fresque sont de PAB.

Détails de la fresque "petite falaise illustrée", œuvre murale de 1 x 21,5m

Pierre André Benoit



●●● Un Cobra belge en Cévennes (suite) :

Grâce à un achat de la Ville d'Alès et du FRAC (commission Etat-Région) et à un don de l'artiste, une salle Alechinsky du musée PAB montre toutes les facettes de l'oeuvre de Pierre Alechinsky. On y trouve deux peintures sur verre, quatre céramiques en lave émaillée, deux huiles sur toile, six acryliques sur panneau et une oeuvre sur papier. Cette salle est un véritable concentré des recherches techniques et esthétiques menées par Alechinsky dans les années 1980 et 1990. Le visiteur y retrouve ses motifs récurrents, l'arbre, la marge ornée qui se déploie comme les enluminures médiévales, l'intégration de l'écriture dans l'oeuvre, l'emploi du marouflage (4) et la libre expansion des formes. Alors,

la salle Pierre Alechinsky du musée PAB est un lieu incontournable pour l'étude de l'oeuvre d'Alechinsky.

■
Hubert
PORREZ

1/ Henry Van de Velde : Anvers 1863-Zurich 1957, architecte, décorateur et peintre belge. Il fut l'un des principaux animateurs du mouvement moderniste en Europe, à la fois attaché à un Art nouveau retenu et au fonctionnalisme.

2/ Le mouvement Cobra : (de Copenhague, BRuxelles, Amsterdam), mouvement artistique européen, dont l'existence organisée concerne les années 1948-1951. Le mouvement a exercé une forte et durable influence en exaltant toutes les formes de création spontanée (arts primitifs et populaires, art brut, dessins d'enfants). Le poète belge Christian Dotremont, les

Pierre Alechinsky (belge) et Karel Appel (néerlandais) en firent partie.

3/ Musée Bibliothèque Pierre André Benoit : 52, Montée des Lauriers, Rochebelle – 30100 Alès. Tél. 04 66 86 98 69 – E m a i l :

museepab@wanadoo.fr. L'éditeur imprimeur, poète et peintre alésien Pierre André Benoit était un collectionneur passionné. Depuis 1989, le Château de Rochebelle à Alès accueille sa collection. Ce château figure désormais comme Musée Bibliothèque PAB. Le musée abrite entre autres des oeuvres d'Alechinsky, PAB, Braque, Miro, Picabia et Picasso.

4/ Marouflage : maroufler signifie l'application d'une peinture (dans le cas Alechinsky : sur papier) sur une surface (dans le cas Alechinsky : une toile) avec une colle forte.

"Un lynx au Collet de Dèze"

(et si c'était vrai...)



U ne habitante du Collet de Dèze a aperçu un lynx, rue de l'Église au Collet de Dèze. C'était le jour d'une réunion rassemblant les parents d'élèves du collège Henri Gamala. C'était donc le mardi 26 septembre 2006 vers 17 h. « J'étais sur le pont, il y avait du vent et le lynx ne pouvait ni me sentir ni me voir. J'ai pu l'observer pendant quatre ou cinq minutes sans aucun problème. L'animal se trouvait près du Dourdon. Il ressemblait à un gros chat de

plus d'un mètre de long. Il avait une queue courte et une belle fourrure tigrée (3 couleurs) avec une dominante de roux. Apparemment il se sentait à l'aise et il a pris le temps de me montrer toutes ses faces. Après cela il a disparu dans les hautes herbes le long du Dourdon ».

Notre habitante était seule au moment de l'observation de l'animal. Peut-on croire, sans confirmation par d'autres témoins cette histoire invraisemblable ? Moi, je crois que notre habitante a bien vu un lynx. Dans « Faune sauvage de Lozère », ouvrage réalisé et édité en 2000 par l'Association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement (ALEPE), le lynx boréal est mentionné.

Je cite : *En Lozère, le Lynx a sans doute disparu avant le milieu du XIXe siècle car il n'est pas mentionné dans le catalogue de 1891 dont l'inventaire des espèces avait été entrepris vers 1856. Officiellement, le dernier Lynx est tué dans le massif Central en 1875 à Génolhac.*

Aujourd'hui, des rumeurs sur sa présence alimentent régulièrement les conversations des gens passionnés... Des observations de traces et même d'animaux ont été rapportées, mais sans confirmation formelle : en 1980 dans les gorges du Tarn, en février 1992 sur le Bougès et un mois plus tard un individu est vu près du col de Jalcreste. En 1993, un individu est toujours présent sur le même secteur des Cévennes, ainsi que sur le massif de l'Aigoual (le même individu ?) et en 1994-1995, des témoignages le signalent dans le secteur de la vallée de l'Enfer au nord de Marvejols.

Article d'AVES FRANCE (abrégé)

- Longueur : jusqu'à 1,10 m
- Hauteur au garrot : de 50 à 75 cm
- Poids : 16 à 30 Kg, les mâles étant plus lourds que les femelles
- Période de reproduction : la période de rut s'étend de fin février à avril. Une fois la phase d'accouplement terminée, le mâle laisse à la femelle le soin d'élever les petits. La mère choisit une souche d'arbre ou une cavité rocheuse pour mettre bas. Portée de 1 à 4 petits qui resteront avec leur mère jusqu'à l'âge de 10 mois
- Maturité sexuelle : 3 ans pour les mâles, 2 ans pour les femelles
- Gestation : 70 jours
- Nourriture : carnivore
- Habitat : massif forestier, de préférence en zone montagneuse
- Aire de répartition : France, Suisse, Allemagne, Belgique, etc
- Estimation de nombre d'individus restant : 200 en France
- Espérance de vie : une quinzaine d'années
- Deux espèces de lynx vivent en Europe : le lynx boréal (entre autres en France) et le lynx pardelle (en Espagne et au Portugal).

Le lynx est un félin de petite taille et trapu. Il est facilement reconnaissable à sa courte queue à l'extrémité noire des favoris larges et fournis qui encadrent sa tête et aux pinceaux (touffes de poils noirs) qui surmontent ses oreilles. Son pelage varie selon les zones géographiques, allant du beige au roux, toujours parsemé de taches noires, occasionnellement de rayures. Son régime alimentaire comprend des proies de tailles variées (lièvres, ongulés de taille moyenne, oiseaux, animaux

L'origine de ces animaux est inconnue. L'hypothèse de lâchers clandestins paraît peu plausible. Une arrivée occasionnelle mais spontanée d'animaux issus de la population alpine n'est pas à exclure puisque des tentatives de traversée du couloir rhodanien par l'espèce ont été signalées. Quoi qu'il en soit, cette espèce, comme le chat sauvage, pourrait bien profiter de son expansion actuelle à l'est pour réapparaître un jour en Lozère. D'autant qu'avec la véritable explosion démographique de sa proie principale, le chevreuil, c'est un retour spontané qui est prévisible. C'est un animal suffisamment discret et rusé

pour pouvoir sans doute passer encore quelques temps sans se faire remarquer.

De plus, la description de l'animal, donnée par l'habitante, correspond avec celle mentionnée dans un article du 25 août 2005 (ci-dessus) de Christophe Coret (président de l'association AVES FRANCE) et de Sylvie Cardona (Co-Fondatrice d'AVES FRANCE). (AVES FRANCE est une association de protection des espèces menacées).

Hubert PORREZ



Une expérience tentée et réussie: un stage pierres sèches, réservé aux femmes, au moulin Bonijol de Figeirolles



Stage pierres sèches pour les femmes...

Nous avons réalisé cette expérience en juin 2006. Nous y pensions depuis un certain temps. Mais, pourquoi réservé aux femmes, nous a-t-on objecté ?

Les A.B.P.S (Artisans bâtisseurs en pierre sèche) organisent depuis quelques années, des stages de formation aux pratiques de la pierre sèche. Nous constatons

qu'un nombre croissant de femmes y participe. En discutant avec mon voisin Bruno DURAND (également formateur aux A.B.P.S), nous sommes arrivés à un constat : Les habitudes sociales et culturelles, malgré les bonnes volontés, reprennent vite le dessus. En caricaturant un peu : Les hommes placent les belles et grosses pierres, taillent les moellons, et les

femmes remplissent les seaux de petites pierres, font les calages et remontent les seaux de terre. Ainsi, l'idée nous est venue d'un stage « Pierre sèche femme », où ces dernières seraient amenées à faire toutes les étapes de l'ouvrage (y compris la manipulation des grosses et lourdes pierres).

Evelyne PAVOT accepta d'encadrer techniquement ce stage.

Personnellement, j'ai alimenté le chantier en pierres et servi d'observateur pour qu'Evelyne affine sa technique de formatrice. J'ai joué le rôle de l'œil extérieur et observateur ! Cette expérience a été

Rapport de stage de Nanou

Il faut être costaud pour bâtir ! C'est une évidence. Et cette évidence tourne vite au handicap pour les femmes au cours des formations mixtes de pierre sèche. Les postes de travail s'imposent d'eux-mêmes. Le rythme de la femme, à bâtir, est généralement plus lent. Alors les belles pierres disparaissent vite. Les hommes en sont friands, souvent plus vifs... Elle lorgne bien, la femme, la belle grosse pierre qui ferait vite monter le mur, le rendrait bien solide et en imposerait un peu, mais...trop lourd, pas pour elle... Elle ne veut pas casser le rythme du travail collectif ; elle minaude, elle n'ose pas. Elle joue discret, en retrait. Alors, elle pose les petites pierres, elle « manutentionne », elle ravitaillera en petits cailloux pour faire les calages. Elle cale, au propre, comme au figuré.

Constat : Elle n'aborde pas toutes les étapes de construction d'un mur. Formation inaboutie...

Très proche des bâtisseurs de pierre, j'ai assisté à toutes les phases de la création des Artisans Bâtisseurs en Pierre Sèche. Je travaille également avec eux, ponctuellement sur les chantiers de murs en pierre sèche. Et chez moi, je remonte les murs.

C'est à la suite de réflexion et d'observation sur ce sujet qu'un stage « féminin » s'est imposé.

En étant formatrice, j'ai pu faire le point sur mes connaissances, et ma capacité à transmettre (sous l'oeil attentif et attentionné de Roland MOUSQUES).

Une telle expérience, enthousiasmante pour toutes les participantes.... sans oublier Roland, mérite d'être reconduite.

L'équipe des bâtisseuses : En forme, joyeuse, très motivée. Leur demande était unanime : Apprendre les techniques de la pierre sèche pour remonter chez elles les murs effondrés. Le stage s'est donc déroulé dans une ambiance détendue, sans timidité, dans un même rythme, dans une énergie toute « féminine », chacune abordant toutes les étapes du travail. Tri des pierres, taille, pose, calage. Utilisation des grosses pierres. Et pour ces pierres « poids », la réflexion, les astuces et les techniques de déplacement et de pose ont pallié les faiblesses musculaires.

Et devant le mur achevé, les impressions échangées ont été multiples : Etonnement, fierté générale devant le résultat. Et un constat unanime qui m'a touchée. La satisfaction d'avoir pu mener l'ouvrage à son terme, leur a permis d'affirmer leur confiance en elles.

Et il y a de quoi ! Le mur est une belle réussite

extrêmement intéressante. Il y a eu d'abord un succès de participations (le nombre de demandes a vite dépassé les places disponibles).

De nombreuses visites ont souligné un succès de curiosité :

« On vient voir le mur des femmes ! »



Et enfin, autre succès : l'évidence pour les participantes, d'une spécificité féminine, que j'ai moi-même ressenti tout au long du stage.

Un tel résultat nous fait espérer le renouvellement de cette expérience. Sans oublier, qu'à la fin du stage, un beau mur en pierres sèches a été bâti le long du béal, en dessous du moulin.

Ce mur a pu être terminé, car dans leur enthousiasme, les stagiaires ont fait volontairement deux journées de plus !

Enfin, financièrement, ce stage a été soutenu et rendu possible par Sophie PANTEL (conseillère générale du Pont de Montvert, avec son P.E.D) et par la délégation régionale aux droits des femmes.

■
Roland MOUSQUES



Quelques poèmes du recueil *Éblouissements*

il donne les verbes qu'il connaît.

contre les toiles elle crie nom du désir
où es-tu cousu dans mon corps

*

tu es grise, presque exténuée,
posée sur la grève, à côté du spectacle du monde

tu es aveugle et vue de toutes parts
des larmes coulent sans t'appartenir

*

« je voulais vous voir en plein jour »

une nuit plus secrète
éblouissait derrière la peau

franchissable

aveu tu au vous
du regard

*

jour d'été

quel tendre brouillard tremble
autour du fleuve temps

tant de soie déchirée
embue la soie du coeur

un sourire mort au bout des doigts
tu sens la perte avec les mains
grand jour
ce vide en toi comme un enfant

quel tendre brouillard tremble
autour du fleuve temps

ce monde est ce monde

(pour Philippe Roman)

Éblouissements

Il loge sur le deuxième rayon de ma modeste étagère à livres. Il est inséré entre *Private Property* de Helmut Newton (45 superbes photographies en noir et blanc) et le *Recueil de poèmes* de Paul Van Ostaijen (508 pages de poèmes modernes, cubistes, expressionnistes ou nihilistes de l'époque dadaïste flamande). Il est donc accompagné d'un esthétisme lyrique et d'une poésie avant-gardiste du vingtième siècle.

« Il », c'est *Eblouissements*, le recueil de poèmes de Martine Broda. Vous verrez que sa place sur mon étagère (entre Helmut Newton et Paul Van Ostaijen) n'est pas une simple coïncidence.

Plusieurs poèmes du recueil me semblent toutefois inaccessibles à première vue. Les autres poèmes enchantent chacun de nous.

Martine Broda me paraît une poétesse intellectuelle sensible : ses poèmes expriment manifestement l'intelligence et la sensibilité. Ils sont l'exquis produit final d'un processus de création dont l'essentiel de la langue et de l'esprit domine.

■

Hubert PORREZ

Biographie abrégée de
Martine Broda :

Martine Broda est née à Nancy. Elle vit et travaille à Paris. Etudes poussées où elle hésite longuement entre les lettres et la philosophie. Poète, essayiste et traductrice. Directeur de recherches au CNRS, où elle travaille dans une équipe sur la poésie moderne que dirige Michel Collot.

Bibliographie abrégée :

Poésie :

Eblouissements, Flammarion, 2003

Poèmes d'été, Flammarion, 2000

Huit pages à propos de la Shoah dans Robert Antelme, Gallimard, 1996

Grand jour, Belin, 1994

Traductions :

Paul Celan, *La Rose de personne*, Le Nouveau Commerce 1979

Nelly Sachs, *Enigmes en feu*, Belin 1989

T.S.Eliot, *East Coker*, Europe 830-31

Essais :

Pour Roberto Juarroz, Corti, 2002

L'amour du nom, essai sur le lyrisme et la lyrique amoureuse, José Corti, 1997. Cet ouvrage a été couronné d'un prix de l'Académie française

Volumes collectifs :

Encore l'amour, 2003

Contrejour, Cerf, 1986

Texte de couverture du recueil *Eblouissements* :

Martine Broda a fait paraître son premier recueil de poèmes en 1975. Traductrice pionnière de Paul Celan (*La Rose de personne*, 1979), elle est l'auteur d'un ouvrage remarqué sur la lyrique amoureuse et de plusieurs essais, sur Pierre Jean Jouve ou Roberto Juarroz notamment.

Après *Poèmes d'été* (Poésie/Flammarion, 2000), qui réunissait ses tout premiers textes et son recueil le plus récent, *Eblouissements* vient compléter l'édition « intégrale » (mais bien sûr, toujours en devenir) des poèmes de Martine Broda. L'ouvrage s'ouvre ainsi sur l'ensemble inédit qui lui donne son titre puis redonne à lire *Grand jour*, publié en son temps par Michel Deguy chez Belin. Il se clôt sur la *Suite Tholos*, composée par l'auteur à la mémoire de sa soeur, disparue récemment.

Ainsi livré dans une manière de dispersion chronologique (mais où patienterait un ordre plus secret), ce regroupement en deux volumes devrait éclairer l'évolution d'une oeuvre qui est parvenue à conjuguer un lyrisme intemporel, ou si l'on préfère impersonnel, et les grandes inflexions formelles des dernières décennies. Travail d'amour et de science, de chair comme de sang, où s'inscrit en filigrane la mémoire d'une langue porteuse d'un trouble perpétuellement prolongé. ■

livres

"Le jardinier de Versailles"

par Alain Baraton, jardinier en chef du Domaine national de Trianon et du Grand Parc de Versailles.

Éditions: "Le Club"; prix: 19 euros.

Les jardins dans nos communes, n'ont pas grand-chose à voir avec le prestigieux jardin national de Versailles.

Et quel n'est pas encore l'éloignement quand on parle de jardins publics parfaitement inexistants chez nous.

Alors pourquoi ce livre ?

Pour montrer un autre monde, pour rêver aussi mais également parce que, peut être, on pourrait trouver un point commun avec la situation de nos paysages. En effet, ce superbe patrimoine a été, il y a quelque temps, ravagé par une effroyable tempête. Il est maintenant presque entièrement reconstruit.

Notre paysage à nous est également ravagé par d'autres tempêtes et d'autres avaries et il s'éloigne de plus en plus de ce qu'il a été naguère : Jardins et prairies et espaces ouverts façonnés par les occupants du territoire.

Pourrons-nous les récupérer un jour ?

E.P. ■

"Journal secret de Natalia Gontcharova"

de Catherine Barreau

Ed: Laurence Teper; 6 euros

« Un petit bijou subversivement classique qui dit l'amour au féminin », 60 pages, petit format, une écrivaine vendéenne inconnue, mais comme les choses modestes et belles, c'est le public, les amis qui font circuler.

C'est une fiction

Une femme écrit, la nuit précédent la mort de son mari, qui agonise dans la chambre d'à côté.

Cette femme c'est Natalia Gontcharova ; son mari c'est le grand écrivain russe Alexandre Pouchkine, blessé à mort lors de son duel avec d'Anthès.

Catherine Barreau est née en Vendée en 1957. Elle a exercé plusieurs métiers puis en 1994 a créé l'Atelier du Manège à la Scène Nationale de la Roche-sur-Yon, lieu de lecture et d'écriture.

A.L. ■

4	6	5	7	1	3	2	8	9
1	2	3	4	8	9	5	6	7
7	8	9	2	5	6	1	3	4
2	1	4	3	6	5	7	9	8
3	5	6	8	9	7	4	1	2
8	9	7	1	2	4	3	5	6
5	3	2	6	4	8	9	7	1
6	7	1	9	3	2	8	4	5
9	4	8	5	7	1	6	2	3

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II			■						
III						■			
IV					■				
V			■	■					
VI		■				■			
VII						■	■		
VIII				■				■	
IX								■	

Jeu proposé par Hervé Godfarb
Une grille disons... "appétissante";

HORIZONTAL

- I. Géant plutôt glouton !
- II. Métal. Grandes étendues liquides.
- III. Commune alpine près d'Albertville. Bergerie provençale.
- IV. Personnage. Prénom d'un corse célèbre.
- V. Abréviation montagnarde. Sévir.
- VI. Organisation internationale. Enseignement manuel et technique.
- VII. Mathématicien portugais du XVIème siècle. Voyelles.
- VIII. Vallée marocaine. Zone d'aménagement concertée.
- IX. Périgourdin, il est délicieux.

VERTICAL

- 1. Vorace.
- 2. Langue. Récipient diminué.
- 3. Pronom. Grande chaîne de magasins.
- 4. "Parti" anglais. Possessif.
- 5. Jargon tennistique. Italienne d'origine... mais devenue mondiale.
- 6. Sorti. Dissimulé. Symbole chimique.
- 7. Plat typiquement marocain. Support musical.
- 8. Commun.
- 9. Coordonnées.

tempête de délibérations

Saint Andéol de Clerguemort Conseil Municipal du 23 septembre 2006

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Daniel Mathieu, maire, en présence de tous les conseillers. Le secrétaire de séance est Denis Pit.

La séance est ouverte à 17 heures 15 par la lecture du compte rendu de conseil municipal du 17 juin 2006 qui n'a été l'objet d'aucune remarque.

En préambule à l'ordre du jour, le maire fait le point sur les travaux en cours : Eau de Sambuget : le sous-préfet confirme que la mairie n'a pas à s'imposer dans une affaire d'ordre privé. Donc, la seule solution est une éventuelle DUP (Déclaration D'utilité Publique). Le maire va, à nouveau, contacter les propriétaires de la source. Source de Lézinier : les travaux sont commencés par l'entreprise Rouvière.

ZAD (Zone d'Aménagement Différé) : un document explicatif est distribué ; il est consultable en mairie. Un échange à lieu sur l'intérêt d'une ZAD pour la collectivité.

Il en ressort que les enjeux d'eau et d'assainissement sont des préoccupations premières et d'actualité.

Si la décision est prise de créer des ZAD pour un assainissement semi

collectif des hameaux de la commune, une pré-étude sommaire d'un organisme compétent semble nécessaire.

Pour l'eau, des ZAD seront à créer selon l'étude faite par le cabinet Couet pour les captages et les accès sur les projets d'AEP.

Réflexion sur les parkings : les besoins se définissent pour les hameaux du Cros, Sambuget et la mairie.

La réflexion se poursuivra et s'approfondira lors des prochains conseils municipaux.

Logiciel de comptabilité : deux devis, « némosic » et « magnus ». Une délibération est prise sur le principe d'achat.

Logement de Lézinier : Madame Saiz Muriel quitte le logement le 30 septembre 2006. Madame Ganaye Gaëlle a, à nouveau, rédigé un courrier pour insister sur son intérêt pour ce logement. Une discussion sur cette demande s'engage. Décision est prise de lui louer en l'état cet appartement. Une discussion sur le devenir de ce logement est engagée. Intervention prévue d'artisans pour l'électricité et la menuiserie.

Travaux de voirie : l'entreprise va commencer le goudronnage de la VC n°1. Mme Roux soulève le problème de l'eau qui descend à l'aplomb de la voûte des Estrèches (de la source).

ADSL : certaines maisons

sont connectées. Pour les autres, le pays Cévennes installe « Wimax » au mont Bouquet. Un point sera fait suite à cette nouvelle distribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est close à 21H15.

Saint Maurice de Ventalon Conseil Municipal du 29 août 2006

Absents excusés: MM. METGE. CROS. RICHARD.

EMPLOI COMMUNAL. Christophe DUBOIS a obtenu un poste d'agent technique à la DDE à temps plein, au Collet de Dèze à compter du 15 09 06. Le conseil accepte sa démission et envisage une nouvelle embauche en liaison avec le centre de gestion, à compter, par exemple, du 1 décembre 2006.

EAU DU TRONC: Après passage de la D.S.V, il sera nécessaire, pour continuer à produire des fromages, de mettre en conformité le captage du Tronc destiné à la famille AUFOUR. Le conseil s'est rapproché de la SAFER sur ce sujet et une étude de faisabilité sera réalisée dans les semaines à venir.

MAS DE LA BARQUE: Le conseil prend une délibération favorable à la

création d'une commission municipale de sécurité chargée de proposer toutes mesures utiles pour la sécurité sur le domaine skiable communal du Mas de la Barque. Les conseillers qualifiés sont: MJ DUBOIS, JP VELAY. Sur le même thème, un contrat relatif à la distribution des secours sur le site du Mas de la Barque est établi entre la commune et la Selo.

PROJET TERRAIN DES BARRES:

La commune souhaiterait mener à bien un projet de construction destiné à la résidence permanente sur ce terrain. Pour l'instant, la D.D.E. ne semble pas favorable à ce projet, une étude un peu plus détaillée est nécessaire. Le conseil délibère favorablement à la création d'un lotissement destiné à la résidence permanente sur le terrain des Barres.

PROJET SITE INTERNET:

Le conseil autorise M. VELAY à mettre en place un site internet pour la commune de St Maurice.

CHEMIN DU MASMIN:

Le Maire demande au conseil de reprendre une délibération ancienne concernant la régularisation du chemin du Masmin à Vimbouches, chemin qui emprunte des parcelles privées. Le conseil délibère favorablement.

tempête de délibérations

Saint Maurice de Ventalon
Conseil Municipal du
29 août 2006
(Suite et fin)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES:

Le conseil approuve la délibération qui permet de modifier les statuts concernant les transferts de compétence de la communauté de communes. De plus, il est nécessaire de donner à la communauté de communes la possibilité de passer des conventions de mandats avec les communes non membres.

TARIF EAU 2007 HLL :
Le conseil délibère favorablement pour arrêter les poursuites concernant une somme de 207,50 € due par M. ARBOUSSET Laurent. Le conseil prend la décision de modifier le tarif de l'eau pour l'année 2007 concernant les HLL et campings :
Abonnement/ location compteur : 325 € et pour les m3, les mêmes tarifs que pour les particuliers sont repris.

QUESTIONS DIVERSES:

Temple de St Maurice: le temple est toujours interdit au public. Il serait utile de demander un devis pour placer des tirants afin d'utiliser cet espace si nécessaire et de maintenir l'édifice en l'état

AGCS : Après lecture du courrier adressé aux collectivités hors AGCS

par la convention internationale des collectivités hors AGCS, le conseil décide de signer l'appel pour la sauvegarde et la promotion des services publics.

Saint Maurice de Ventalon
Conseil Municipal du
13 octobre 2006

COMPTEURS AGRICOLES ET JARDINS:

Conformément à la décision prise lors du conseil du 23 juin, les tarifs des compteurs agricoles et jardins sont supprimés. Cette décision touche 3 propriétaires, les consommations de ces compteurs seront cumulées à la consommation du compteur principal.

PARAPET ST MAURICE:

Une ouverture de crédits est décidée pour pouvoir financer les travaux réalisés sur le parapet de la rampe de St Maurice. Travaux terminés à ce jour. Le conseil décide de procéder à un virement de crédits de 3925,27 € depuis le programme du captage du Masmin.

CHEMIN DU MASMIN:

L'enquête simplifiée de voirie va avoir lieu la deuxième quinzaine de novembre, afin de recueillir les avis du public sur l'acquisition et la vente des parcelles

privées et publiques d'un tronçon de la route du Masmin à Vimbouches. Le conseil décide de demander à la D.D.E de revoir le tableau de classement des voies communales suite à cette acquisition/vente.

UTILISATION TAXE DE SÉJOUR:

La taxe de séjour instituée sur la commune en 2005 financera pour la moitié de son montant, l'office de tourisme cantonal. L'autre moitié sera affectée à des actions visant à développer et soutenir le tourisme au niveau municipal (nettoyage de chemins, aménagement de parkings ...).

COMPÉTENCES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES:

Le conseil délibère favorablement pour adopter le projet de définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes des Cévennes au Mont lozère.

QUESTIONS DIVERSES:

Le Villaret : Un devis sera demandé pour effectuer quelques travaux sur les fossés et enfouir un tuyau d'amenée d'eau.

Saint Frézal de Ventalon
Conseil Municipal du
26 juin 2006 à 18h

Présents:
M. PASSEBOIS E., Maire
M. LIEBER J-Cl., 1er

Adjoint
M. HUGON J., 2ème Adjoint
Mme SALMERON F.
Absents excusés:
Mme COLOMBAT S., M. MAURIN T.
Absents:
Mmes BRUGUÈS M., VIDAL L., GOURDON V.
M. JALAT F.

Le quorum n'étant pas atteint, un conseil municipal extraordinaire est fixé au 03 juillet à 21h.

Saint Frézal de Ventalon
Conseil Municipal
Extraordinaire du 03
juillet 2006 à 21h

Présents:
M. PASSEBOIS E., Maire
M. LIEBER J-Cl., 1er Adjoint
Mme SALMERON F.
Absents excusés:
Mme COLOMBAT S. (procuration à SALMERON F.), MM. JALAT F. (procuration à PASSEBOIS E.), MAURIN T, M. HUGON J.
Absentes:
Mmes BRUGUÈS M., VIDAL L., GOURDON V.
Secrétaire de séance:
Fabienne SALMERON.

ORDRE DU JOUR :

■ Lecture et commentaires du compte-rendu du Conseil municipal du

24/03/06.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité, avec quelques précisions.

Remarque: On apprend qu'une partie de la commune de Saint Andéol bénéficierait de l'accès au haut-débit.

■ Numérisation du cadastre.

Cette opération dans laquelle nous nous étions engagés, en relation avec le Conseil Général, nécessite une modification de son plan de financement. Son coût s'en trouve réduit pour notre collectivité.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver le nouveau plan de financement.

■ AEP.

● Adduction de la Ponge

Le 27 juin, la réception des différents travaux liés à cette adduction a eu lieu en présence des services de la DDASS, de la SAFER, du Conseil Général, et de l'entreprise. Un plan de recollement sera fourni, avec fonction des différentes vannes au niveau du réservoir de la Ponge.

Le problème de l'accès à la canalisation entre la Combe et l'Arbousset est évoqué suite à une lettre de M. Alain VEILLARD adressée à l'ensemble des conseillers et lue en Conseil. Par ce courrier, M. VEILLARD fait part de son interdiction de voir circuler conseillers ou employés communaux "à pied, à cheval ou en voiture" sur cette portion de voie. L'entretien et les réparations sur cette partie

d'adduction étant ainsi rendus impossibles, il est envisagé de shunter cette installation.

● En cas de pénurie d'eau

Nous avons la possibilité de requérir l'aide des pompiers en cas de pénurie d'eau cet été. L'eau apportée par camions-citernes sera impropre à la consommation.

● Adduction du Viala

Le circuit de renforcement a été réamorçé et se trouve en état de marche si nécessaire. Une protection du tuyau contre les rongeurs est souhaitable sur ce circuit.

■ Révision du POS et habitat

● POS

- Le procès pour construction sans permis intenté à l'un de nos administrés est reporté au 19 octobre. Le Tribunal, malgré l'absence de l'intéressé représenté par son père, a accepté d'entendre J. HUGON, délégué de la commune, exposer les motifs de notre soutien à cette construction. La délibération dans ce sens, prise lors du précédent Conseil, a montré notre attachement à l'installation de nouvelle population ainsi qu'à la réfection des ruines disséminées sur notre territoire. Elle peut inciter le Tribunal à une certaine clémence.

- Une représentante de la DDE viendra en mairie le 11 juillet à 10 heures, pour exposer au Conseillers municipaux les différentes volets techniques et

économiques de la carte communale qui doit remplacer le POS.

● Habitat - Garage communal de Pénens-Haut

La DGE pour cette construction serait accordée. Par ailleurs, une aide du Conseil Général serait envisageable, réduisant notre participation à 20% du coût total des travaux.

Dans ces conditions, il est décidé, à l'unanimité, de lancer le projet. M. BOYER, architecte ayant fait l'évaluation, est chargé de la réalisation de cette construction. Dans un premier temps, il s'agit de déposer le permis de construire. La

construction pourrait se réaliser en plusieurs tranches.

M. le Maire est mandaté pour traiter avec M. BOYER.

■ Taxe de séjour

La délibération instituant cette taxe forfaitaire à partir de 2007 a été prise. J.-Cl. LIEBER propose d'adresser un courrier à chaque propriétaire de structure d'accueil afin de préciser le mode de calcul et d'application de cette taxe. Un questionnaire sur la contenance et la nature de l'hébergement accompagnera ce courrier et devra être retourné en mairie dûment rempli. L'ensemble du conseil approuve cette initiative. Par ailleurs une information sera publiée dans la presse locale. La liste des personnes concernées par cette taxe est ensuite dressée.

La méthode de calcul de la redevance des ordures

ménagères effectuée par la Communauté de communes "de la Vallée longue et du Calbertois" est ensuite évoquée. Elle semble frapper injustement les petites structures d'accueil tels que tables et chambres d'hôtes, ou gîtes de groupe qui se voient imposer une participation démesurée en regard de leur chiffre d'affaire.

Il est décidé, à l'unanimité, d'adresser un courrier officiel à M. le Président de cette communauté de communes, afin de l'alerter sur ces barèmes que nous jugeons peu équitables.

■ Communauté de Communes "des Cévennes au Mont Lozère".

Modification des Statuts: La règle nous impose de définir avant la fin de l'année, les compétences «d'intérêt communautaire» transférées à la communauté de communes. Il est donc nécessaire de lancer la procédure de modification des statuts pour y inclure ces précisions.

Par ailleurs afin de mener à bien le projet de halte garderie et notamment de régulariser la relation avec la commune de Sainte Croix Vallée Française, nous devons inscrire dans les statuts la possibilité de passer des "conventions de mandat" avec les communes membres et non membres. L'ensemble du conseil délibère de manière favorable sur ces deux points.

tempête de délibérations

Saint Frézal de Ventalon
Conseil Municipal
Extraordinaire
du 03 juillet 2006
(Suite et fin)

●●● J-Cl. LIEBER tient à ce que la réflexion sur ces "compétences d'intérêt communautaire" soit menée rapidement afin d'aboutir à la définition la plus précise possible, et ce pour éviter de nous voir dessaisir de fait d'une compétence que nous n'aurions pas souhaité transférer en totalité à la communauté. Cette réflexion est menée en parallèle au sein de la communauté de communes.

■ Fête d'été

Elle se déroulera les 7, 8 et 9 juillet 2006 à l'Ayrolle.

■ Interventions des membres du Conseil Municipal.

● Temple:

E. PASSEBOIS informe le conseil de la fin des travaux du Temple: éclairage, chauffage, peinture et réfection de la chaire.

● Assistant à l'école:

Le Maire signale que pour la prochaine rentrée scolaire, l'école sera dotée d'une "assistante au directeur" nommée par l'Education Nationale pour une durée de ...10 mois. Cette mesure - appliquée sans concertation avec les maires - est mise en place par le gouvernement soucieux de faire baisser

les chiffres du chômage par tous les moyens. Il s'agit de décharger le directeur de certaines tâches administratives - en augmentation constante - qui lui sont imposées. C'est Nadine VILAS qui a été retenue pour remplir ce rôle.

Afin de mener au mieux cette tâche, la mise à disposition d'un ordinateur est indispensable ainsi que, probablement, un accès internet. C'est à la commune de prendre en charge cet équipement. Accord de principe de l'ensemble du Conseil. M. le Maire informera le conseil d'école de cette décision, lors de la séance prévue le 3 juillet.

La séance est levée à 23H. ■

Saint Frézal de Ventalon
Conseil Municipal du
04 septembre 2006
à 18h

Présents

M. PASSEBOIS Étienne, Maire
M. LIEBER Jean-Claude, 1er adjoint
M. HUGON Jacques, 2e adjoint

Mmes VIDAL Laurence, COLOMBAT Sandrine, GOURDON Valérie, SALMERON Fabienne

Absents excusés :

M. MAURIN Thierry, M. JALAT Frédéric (procuration à Étienne PASSEBOIS)

Absente :

Mme BRUGUÈS Maryse

Secrétaire de séance: Jacques HUGON.

ORDRE DU JOUR:

1) Lecture et commentaires du compte rendu du C. M. du 28/06/06.

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité, après correction de quelques détails (fautes d'orthographe).

2) Carte communale et problèmes d'urbanisme. Jacques HUGON n'a pas reçu les renseignements annoncés par l'intervenante de la D.D.E. venue à la mairie le 11 juillet dernier pour nous renseigner sur la Carte Communale. La délibération préalable au lancement de l'opération sera prise dès que nous en aurons reçu le modèle. Une fois élaborée, avec l'aide d'un organisme compétent choisi par le C. M., elle sera suivie d'une

Enquête Publique, puis approuvée par le Préfet. La version approuvée en sera tenue à la disposition du public. Nous recevons le mercredi 6 septembre à la mairie l'ingénieur nouvellement chargé de la Subdivision D.D.E. de FLORAC. Nous évoquerons avec lui cette question, nous parlerons également du problème du Permis de Construire de M. BOURRÉ Théo. Mais dès à présent nous sommes amenés à annuler la délibération prise le 10 mai dernier (elle ne s'applique pas aux communes qui ont un P.O.S.).

3) Entretien de l'aire de l'Ayrolle. Il était confié au Président

des "Amis de St Frézal". Depuis que Christophe DUQUENNE

n'est plus président, le problème se pose à nouveau. Il est décidé d'en parler à la nouvelle Présidente Mme BÉCAMEL, et de faire superviser cet entretien par les employés communaux.

Jacques HUGON fera part de ce problème aux membres de l'association lors de la prochaine réunion de Bureau.

4) Affaires en cours.

- Querelles et difficultés relationnelles entre voisins dans différents quartiers (La Combe, Le Géripon, Pénens Bas): s'il est vrai que le Maire et/ou le C. M. peuvent dans de tels cas servir de médiateurs, c'est néanmoins à la Gendarmerie qu'il appartient de régler ces différends lorsqu'ils prennent des proportions justifiant son intervention.

- M. VENTURELLI Sébastien quitte le 30 septembre prochain l'appartement qu'il occupe au Géripon. J. CL. LIEBER et/ou J. HUGON accompagneront le Maire pour y effectuer un état des lieux.

- La halte-garderie à la maison communale : les travaux commenceront début Octobre. Les pierres utilisables venant des ruines qu'il faudra démolir seront stockées sur le parking proche de la route. Les remblais iront sur le terrain communal en aval du CD 29, les inertes à la déchetterie de St PRIVAT.

- Le transport scolaire : il

est assuré sur toute la commune et pour toutes les classes.

- Don d'un ordinateur pour l'école: il a été effectué par la famille LANDAIS - DE GAUDEMONT, du Salson. Remerciements du C. M. et lettre à envoyer par le Maire.

5) Interventions des membres du C. M.

- J. C. LIEBER rend compte d'une intervention de la SAFER (le 4 septembre 2006)

pour effectuer des mesures de volumes d'eau et estimer les études à faire aux Maresques (A.E.P. les Abrits - L'Ayrolle). Il parle du problème rencontré en Juillet sur le réducteur de pression de Cessenades.

- Le Maire signale que le compteur d'eau a été posé chez Mme ANDRETTA (La Ponge) et que, dans la foulée, la construction de la maison de cette pétitionnaire a été effectuée.

Globalement, puisque la ressource en eau a été importante grâce aux grands travaux réalisés, les problèmes d'alimentation cet été ont été mineurs.

Le Maire parle du problème du financement de ces travaux. Le Conseil l'autorise à effectuer les opérations nécessaires et à prendre les délibérations requises.

- Valérie GOURDON parle du mauvais état des sentiers et du mauvais balisage. Il est envisagé que les différents acteurs du tourisme dans la commune prennent quelques initiatives dans

le domaine des aménagements. Il faudra reparler de ces problèmes à la Communauté de Communes puisque le Tourisme est de la compétence de l'EPCI.

- Fabienne SALMERON reparle de l'application de la taxe de séjour (à partir de 2 007). Une réunion spécifique diligentée par J.C. LIEBER sera organisée. Il est ensuite décidé, à l'instigation de ce dernier, d'envoyer à tous les propriétaires de logements de la commune la lettre d'information sur ce sujet, puisqu'il apparaît que des logements permanents peuvent être loués par leurs propriétaires pendant les vacances sans que lesdits logements soient répertoriés comme des organismes d'accueil.

La séance est levée à 20 h. ■

Saint Frézal de Ventalon
Conseil Municipal du
02 octobre 2006
à 18h

Présents:

M. PASSEBOIS E., Maire

M. LIEBER J-Cl., 1er Adjoint

M. HUGON J., 2ème Adjoint

Mmes SALMERON F, VIDAL L.

Absents excusés:
Mme COLOMBAT S. et M. MAURIN T.

Absents:
Mmes BRUGUÈS M., GOURDON V.

M. JALAT F.

Le quorum n'étant pas

atteint, un conseil municipal extraordinaire est fixé au 05 octobre à 18h.

Saint Frézal de Ventalon
Conseil Municipal
Extraordinaire
du 05 octobre 2006
à 18h

Présents:

M. PASSEBOIS E., Maire
M. LIEBER J-Cl., 1er Adjoint

Mme SALMERON F.

Absents excusés:

Mme COLOMBAT S. et M. MAURIN T.

M. JALAT F (procurator à E. PASSEBOIS)

Absents:

Mmes BRUGUÈS M., GOURDON V.

Secrétaire de séance:
Fabienne SALMERON.

ORDRE DU JOUR :

■ **Lecture et commentaires du compte-rendu du Conseil municipal du 04/09/06.**

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

■ **Carte communale.**

Suite aux conseils de la DDE, recueillis par J. HUGON, une délibération a été prise pour lancer l'opération. De retour de la Sous-Préfecture, elle a été transmise aux services de l'Équipement. Notre commune étant inscrite depuis quelques années dans cette démarche, les formalités suivent leur cours et une aide d'environ 5000 € (50%

du coût) sera attribuée pour son financement.

■ **Location appartement du Géripon.**

Le locataire actuel a donné son préavis et doit libérer le logement le 1er novembre. Il se peut qu'il quitte les lieux avant cette date. Afin d'effectuer l'état des lieux il lui a été demandé de nous avertir plusieurs jours avant son départ effectif.

Deux demandes de personnes intéressées par la reprise de cette location sont parvenues en mairie, sans qu'il n'y ait eu aucune offre publique (ce que regrette J-Cl. LIEBER). Après discussion, et vu le souhait de la municipalité de favoriser plutôt l'installation d'une famille dans ce logement,

le choix se porte, à l'unanimité, sur la demande de Mme Malika FUHRMANN (belle-fille de Mme et M. Patrick GUITTARD). Afin d'éviter des problèmes de voisinage, il est indispensable de bien préciser au futur locataire la situation de la cour en indivision avec un autre propriétaire.

■ **Garage communal**

Une dotation globale d'équipement (D.G.E.) de 102.000 € (60% d'un coût total de 170.000 €) vient d'être obtenue pour ce programme. Par ailleurs, le Conseil Général nous promet une aide complémentaire en 2007, ce qui porterait notre autofinancement à 20% du coût du projet (environ 34.000 €).

tempête de délibérations

Saint Fréal de Ventalon
Conseil Municipal
Extraordinaire
du 05 octobre 2006
(Suite et fin)

Il est donc décidé, à l'unanimité, de lancer cette opération et d'entrer en contact avec M. BOYER, architecte de manière à ce que les travaux soient effectués le plus rapidement possible. M. PASSEBOIS est chargé de cette mission.

■ Information sur la Communauté de Communes

● Structure d'accueil pour enfants de moins de 6 ans

Les travaux doivent commencer le 9 octobre sur cette ruine près de la salle communale. La première réunion de chantier a eu lieu le 27 septembre en présence de M. PASSEBOIS, de l'architecte et des artisans concernés. La demande de M. AUDIPONT de brancher l'évacuation des eaux usées de son habitation sur la fosse septique communale y a été examinée et semble, aux dires de l'architecte, ne poser que le problème d'une vidange plus fréquente de celle-ci. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de répondre favorablement à la demande de M. AUDIPONT, étant entendu que ce branchement entraînera l'application de la réglementation d'assainissement.

● Création d'un centre de soins infirmiers sur le territoire de la communauté.

Cette structure est en cours de création et l'association porteuse (dépendant de l'ADMR) a été constituée récemment. Chacune des 5 communes doit désigner deux représentants (il n'est pas obligatoire que ce soit des conseillers municipaux) au sein de son conseil d'administration. Les Conseillers sont chargés de contacter les personnes susceptibles d'être intéressées afin de désigner nos représentants lors du prochain conseil.

● Compétences d'intérêt communautaire

Cette définition doit être adoptée par chaque commune dans les mêmes termes. La proposition de cette définition, rédigée en relation avec la sous-préfecture et examinée lors du dernier conseil communautaire a été adressée aux communes et est transmise à chaque conseiller:

Compétences obligatoires:

Aménagement de l'espace

> Adhésion et soutien à la politique de Pays

> Établissement d'un Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.)

> Implantation de futurs commerces pour pallier la carence de l'initiative privée et favoriser le maintien de la population en milieu rural.

Développement économique

> Étude, acquisition, réalisation future de zones, de tout bâtiment, à vocation industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, à l'exception du camping du Pont de Montvert.

> Étude et mise en œuvre, en second rang, de réseaux de télécommunication à haut débit.

> Création de guichets uniques chargés de l'accueil, la promotion, la commercialisation et de toutes les actions susceptibles de maintenir ou d'enrichir la vie économique locale.

> En matière d'emploi et de service public :

- mise en place de la maison de l'emploi et de la cohésion sociale.

- création de futurs bâtiments destinés à abriter des services publics.

> Tourisme, opérations d'intérêt communautaire

•=> aménagement et entretien des chemins de randonnée suivants :

• Chemins du territoire communautaire inclus dans le topo-guide,

• Sentier de Verfeuil,

• Chemin de Stevenson

•=> aménagement et gestion des sites suivants:

• Goudesche

• Cascade de Runes

• Coudoulous

• Pont du Tarn

• Site du Mas de la Barque en partenariat avec le Syndicat Inter Syndical (SIS)

• Ancienne voie ferrée en partenariat avec le Syndicat mixte du Chemin de Fer Départemental (CFD).

• Aires de camping car

•=> la CC pourra

adhérer ou signer des conventions avec d'autres organismes afin de rendre plus efficace sa politique de développement touristique, économique

Compétences optionnelles:

Protection et mise en valeur de l'environnement

> Étude, action générale et réalisation en matière d'environnement et protection du milieu, dans le cadre de l'Opération Concertée

d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural (O.C.A.G.E.R.).

Politique du logement et du cadre de vie

> Élaboration d'un programme local de l'habitat (P.L.H.).

> Création de futurs logements.

Action sociale d'intérêt communautaire

> Réalisation d'une structure d'accueil élargie pour jeunes enfants.

> Transport à la demande.

> Création d'une maison médicale.

Compétences facultatives:

> Contrat Éducatif Local (C.E.L.).

> Aménagement du site de la Tour du Viala par convention avec la commune d'Alès.

> Aménagement de terrains de sports.

> Achat de minibus et mise à disposition du personnel des communes membres pour leur conduite et leur entretien.

> Convention avec ADDA - Scènes Croisées.

> La communauté de communes pourra passer des conventions de

prestations de service, des conventions de mandat avec des communes non membres ainsi que d'autres EPCI, dans le cadre de ses compétences.

> La communauté de communes pourra verser à une ou plusieurs de ses communes membres des fonds de concours et, réciproquement, des fonds de concours pourront être versés par une ou plusieurs communes membres à la communauté de communes, conformément à la législation en vigueur.

Les termes de ce document sont adoptés, à l'unanimité, dans leur intégralité par le conseil municipal et feront l'objet d'une délibération.

Il est rappelé que ces statuts peuvent être amendés après délibération identique des communes membres.

Il est évoqué le problème de la voirie d'intérêt communautaire et du matériel que nous pourrions posséder en commun. Est également soulevé le problème de l'entretien et du balisage des sentiers: il serait bon de désigner un délégué par commune chargé de lister les besoins et de réceptionner les travaux effectués.

● **Durée des séances de conseils communautaires.**

J-CI. LIEBER signale que, lors de la dernière séance du Conseil Communautaire, il a demandé à ce qu'une durée des débats soit définie avant de commencer la séance, afin

d'éviter que celle-ci ne dure de manière inconsidérée.

● **Dégâts des sangliers.**

Ce problème a été évoqué lors du dernier conseil communautaire et une motion a été votée. M. le Maire signale que, suite à la démarche qu'il a engagée, de nombreux témoignages de dégâts sur des propriétés de Saint Frézal ont été recueillis. Ce "cahier de doléances" sera remis au Directeur du PNC, à l'occasion d'une rencontre qui doit avoir lieu prochainement.

■ **Cérémonie du 11 Novembre.**

Elle se déroulera devant le monument aux morts vers 10h30. J. HUGON et F. SALMERON présideront cette manifestation.

■ **Interventions des membres du Conseil Municipal.**

● **Cadastrage** à Vimbouches: J-CI. LIEBER a transmis les documents signés à la mairie.

● **Réunion CFD:** E. PASSEBOIS informe les membres du conseil qu'une réunion est prévue, à l'initiative de Sophie PANTEL, le 12 octobre (ni l'heure - peut-être 17h30 - ni le lieu - Florac ou la Salle Prunet - ne sont encore fixés) afin d'affiner le projet d'aménagement de cette voie verte. Il est important que Saint Frézal y soit représenté et M. le Maire craint de ne pouvoir être disponible à cette date. J-CI. LIEBER, J. HUGON et F. SALMERON y assisteront et sont chargés d'informer les personnes

concernées par cet aménagement qu'elles peuvent également y participer. L'utilisation de cette voie par les cavaliers est notamment évoquée et semble poser problème sur certains tronçons aux dires de J-CI. LIEBER.

● **Prochain Conseil Municipal:**

Il aura lieu le lundi 6 novembre à 18 h.

● **Procès:**

J. HUGON signale que le procès intenté à Théo BOURRE par l'administration pour construction sans permis se déroulera le 19 octobre.

Les membres du Conseil demandent à ce qu'il les représente à cette occasion. Le fait que la démarche en vue de faire une carte communale soit engagée devrait inciter les juges à de la clémence, cette parcelle devenant constructible à partir de son adoption. La partie technique de la délibération du 10 mai a été annulée (puisqu'elle ne s'applique pas aux communes qui ont un P.O.S.), mais la partie politique en a été conservée

● **Taxe de séjour:**

E. PASSEBOIS signale qu'à l'initiative de J-CI. LIEBER, une lettre d'information sur l'application de la taxe de séjour a été envoyée à tous les propriétaires de logements de la commune... Il serait intéressant d'en connaître le retour.

● **Analyses d'eau par la DDASS:**

J-CI. LIEBER a appris que M. le Maire n'avait pas accédé à la demande de la DDASS de procéder

à de nouveaux contrôles des AEP. M. le Maire justifie son refus par le fait que ces analyses sont la plupart du temps réalisées après les fortes pluies - ce qui aurait été encore le cas - qui dégradent la qualité de l'eau. Par ailleurs il rappelle la charge importante que représentent ces analyses pour notre budget AEP (environ 1/3 du budget). Seuls des prélèvements à la distribution seront réalisés cet automne.

■ **La séance est levée à 20H.**

■ **Décision du Conseil Municipal : le P.O.S.**

Un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) a été mis en place en 1988 afin de permettre une urbanisation rationnelle et concertée de notre territoire communal.

Il est apparu, quelques années plus tard, au vu du succès obtenu et à la demande de nombreux propriétaires qu'une révision s'imposait.

Des difficultés financières n'ont pas permis alors de donner suite à ces demandes mais maintenant nous pouvons avancer et les derniers conseils municipaux ont pris la décision d'engager le processus de création - puisque c'est la nouvelle appellation - d'une carte communale.

Aussi, les propriétaires fonciers, en dehors de la zone « cœur du Parc National des Cévennes » qui, elle, reste immobile, peuvent dès maintenant se rapprocher de la mairie pour faire part de leur intérêt pour cette opération. ■

Décès

Ce lundi 04 décembre 2006, nous avons appris le décès de M. Gérard CHABAUD à Lagny sur Marne où il demeurait. Il avait 74 ans. Certes, il n'était pas très connu à St Frézal puisqu'il n'y passait que le temps des vacances depuis qu'il avait acheté le mas de l'Arbousset au dessus de la Ponge mais, à chacune de ses venues, il ne manquait pas de se rendre à la mairie pour s'enquérir des affaires de notre collectivité où il était inscrit comme électeur. Sa courtoisie et son amabilité lui valaient l'estime de ceux qui le cotoyaient.

Et nous ressentons un vide tant est grande la place que chacun occupe ici.

Dans ces circonstances difficiles, nous présentons nos condoléances sincères à Mme Yvette LANGUET, sa compagne, à toute sa famille, enfants et petits enfants et nous les assurons de notre cordiale sympathie.

CINECO

Recherche bénévoles

Vous l'ignorez peut-être mais le cinéma à St Frézal de Ventalon existe grâce à une équipe de bénévoles qui assure une grande partie des séances. C'est leur passion qui vous permet de découvrir un film par mois au cinéma "près de chez vous". Et si Cinéco perdure depuis 20 ans sur une quinzaine de communes, c'est parce qu'il s'est toujours trouvé une relève.

Or aujourd'hui, c'est à St

Frézal que nous recherchons la perle rare. Nous avons besoin pour soulager le projectionniste d'un second bénévole (au moins).

Et assurer... Ça veut dire quoi ? Eh bien récupérer le film au Pont de Monvert, installer la salle en configuration cinéma (écran, son...), le projeter (quand même), le regarder (c'est pas interdit) et le rembobiner pour que le village suivant (St Germain) ne le voit pas à l'envers.

A cet instant, de grâce, ne vous laissez pas tenter par la petite voix qui vous souffle "tu n'arriveras pas à projeter".

Car Cinéco s'occupe de vous former à la prestigieuse fonction de projectionniste, celui qui passe le film, qui envoie le rêve... Et après des années d'expérience, nous vous assurons que vous apprendrez vite. Au bout de quelques séances vous serez à l'aise et après, à vous la belle vie de bénévole.

Cerise sur le gâteau, vous serez même invité aux réunions de programmation pour proposer des films et participer au vote de chaque programmation.

Là vous devez vous dire que c'est trop beau, que ça cache quelque chose, un tarif d'adhésion pharaonique ou quelques autres entourloupes.

Que nenni, vous serez gratuitement membre du comité d'administration et pourrez même prétendre à des accréditations aux festivals de France et de Navarre.

Alors courez à une séance et présentez-vous ou appelez au 04-66-45-94-41. Les places sont limitées...

Merci d'avance.

Club

des photographes de la Vallée Longue

Le lundi 13 novembre une douzaine de personnes ont répondu présent au rendez-vous des photographes de la Vallée Longue. Chacun avait apporté des tirages, nous avons apprécié, dans une ambiance conviviale, la diversité et la qualité du travail.

Nous avons confirmé le but de la rencontre: "Des personnes de la Vallée Longue qui témoignent de leur amour des Cévennes par la photographie et qui souhaitent se rencontrer pour le partager". Nous avons défini les localités: Branoux-les-Taillades - Sainte- Cécile-d'Andorge - Saint-Julien-des-Points - Le-Collet-de-Dèze - Saint- Michel - de-Dèze - Saint- Andéol-de-Clerguemort - Saint-Hilaire-de-Lavit - Saint-Privat-de-Vallongue - S a i n t - F r é z a l - d e - Ventalon... nous demeurons ouverts!

Pour nommer nos rencontres nous avons choisi l'intitulé: **Club des photographes de la Vallée Longue** plutôt que celui d'association ou de cercle.

Le club cévenol, l'office du tourisme, les mairies du Collet, de Sainte Cécile, de Saint-Andéol proposent leur **parrainage** pour divers lieux d'exposition et leur soutien pour les frais postaux, la confection et la diffusion des

programmes.

Comme projet nous pensons à une **exposition** sur 12 jours pour l'été 2007 dans diverses communes et chez divers commerçants. Le sujet retenu est: **Vieux métiers, vivants!** Des soirées avec des projections diapositives, vidéos, DVD seront proposées. Il faudrait prévoir un programme avec un itinéraire des divers lieux d'exposition afin d'inviter le public à découvrir les villages isolés, les commerces, les artisans et les restaurants typiques de la Vallée Longue.

- Un stage **Tirage numérique** sera animé le samedi 13 janvier 2007, par Hervé Morel, p h o t o g r a p h e professionnel. Vous pouvez déjà réserver votre place par téléphone au 04 66 45 42 93.

- La **prochaine rencontre du club** aura lieu le lundi 16 avril 2007 en soirée à la mairie de Ste-Cécile-d'Andorge. Elle aura pour but la préparation de l'exposition de l'été, la première sélection des tirages et le choix des animations. Chacun s'occupera du tirage et de l'encadrement de ses œuvres.

Des informations plus précises pour chaque projet vous seront envoyées quelques temps avant la manifestation. Vous pouvez nous faire parvenir d'autres propositions à tous moments.

Photographes de la Vallée Longue, Skite Sainte Foy - 48160 Saint-Julien-des-Points.

Tél: 04 66 45 42 93 ■
Frère Jean